



Septembre 2020

Rapport sur les résultats de la consultation concernant la révision de la loi sur l'énergie (mesures d'encouragement à partir de 2023)

Référence: BFE-011.112.20-1/13/4
Affaire:



Table des matières

1.	Introduction	3
1.1.	Contexte	3
1.2.	Déroulement et destinataires	3
1.3.	Aperçu des avis reçus	3
2.	Résultats de la procédure de consultation	4
2.1.	Résumé	6
2.2.	Remarques générales	12
2.3.	Objectifs	13
2.4.	Efficacité / sobriété	14
2.5.	Aménagement du territoire, procédures d'autorisation et relation avec les dispositions de protection.....	15
2.6.	Principes de base pour le modèle d'encouragement et le financement	15
2.7.	Énergie hydraulique	19
2.8.	Photovoltaïque	22
2.9.	Énergie éolienne	23
2.10.	Biomasse / biogaz	23
2.11.	Géothermie.....	24
2.12.	Obligation de reprise et de rétribution	26
2.13.	Indications concernant les installations, véhicules et appareils fabriqués en série	27
2.14.	Appels d'offres pour des capacités de production en hiver (art. 9 LApEI) et autres instruments permettant de garantir la sécurité de l'approvisionnement	28
2.15.	Autres thèmes dans le domaine de la loi sur l'approvisionnement en électricité	30
3.	Liste des abréviations	34
4.	Liste des participants	36

1. Introduction

1.1. Contexte

Avec la Stratégie énergétique 2050, la Suisse rend son système énergétique plus durable et plus respectueux du climat tout en assurant une sécurité d'approvisionnement élevée. Le peuple suisse a confirmé cette nouvelle orientation en 2017 à l'occasion d'une votation référendaire consacrée à la législation sur l'énergie. La mise en œuvre se fait par étapes. Les mesures décidées jusqu'ici ne suffisent toutefois pas pour atteindre les objectifs à plus long terme. D'autres efforts sont nécessaires et impliquent des modifications de la loi sur l'énergie (LEne).

Le projet a pour but de renforcer les incitations à l'investissement dans les installations de production d'électricité issue des énergies renouvelables en Suisse et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique à long terme. Pour ce faire, le dispositif actuel d'encouragement prévu dans la LEne doit être prolongé et ponctuellement étoffé.

Le dossier de consultation et les avis exprimés sont disponibles sous www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation – Procédures de consultation terminées > 2020 > DETEC.

1.2. Déroulement et destinataires

Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation le 3 avril 2020. Cette consultation a pris fin le 12 juillet 2020. Au total, 251 destinataires ont été invités à donner leur avis.

1.3. Aperçu des avis reçus

Dans le cadre de la consultation, 253 avis ont été reçus

Participants par catégorie	Nombre d'avis reçus
Cantons et villes	26
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	9
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national	3
Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national	5
Commissions et conférences	7
Industrie électrique	48
Industrie et services	23
Industrie des transports	5
Industrie du bâtiment	9
Industrie du gaz et du pétrole	3
Organisations de protection des consommateurs	3
Organisations pour la protection de l'environnement et du paysage	19
Organisations scientifiques	3
Organisations et entreprises dans le domaine des cleantech, des nouvelles énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	38
Autres organisations actives dans le domaine de la politique et des techniques énergétiques	7
Communes	8
Autres participants à la consultation	37
Total	253

2. Résultats de la procédure de consultation

Le présent rapport résume les prises de position sans pour autant prétendre à l'exhaustivité.¹

Plusieurs avis se réfèrent expressément à ceux d'autres participants à la consultation. D'autres ont été déposés sous une forme identique par différents participants. Dans de tels cas, le présent rapport renonce, pour des raisons de lisibilité, à mentionner chaque fois tous les participants. La liste ci-dessous met en exergue les avis de participants à la consultation qui ont soit répondu sous une forme identique, soit manifesté explicitement leur soutien à l'avis d'un autre participant. Le rapport indique les participants à la consultation cités dans la colonne de gauche, ceux de la colonne de droite étant précisés uniquement s'ils fournissent des compléments ou si leurs avis divergent.

<i>Participants à la consultation cités dans le rapport</i>	<i>Participants à la consultation qui soutiennent le participant cité (avis [quasiment] identiques ou renvoi)</i>
AEE Suisse	Association suisse des entreprises de construction en bois MhyLab Swiss Small Hydro Suissetec
Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (Agora)	Agrijura
Axpo Holding AG	Centralschweizerische Kraftwerke AG Elektrizitätswerk Altdorf AG
EIT.Swiss	Constructionsuisse
EPFL	Conseil des EPF
Fédération Paysage Libre Suisse	Freitagsclub
Gazenergie	Erdgas Einsiedeln AG
Energie-bois Suisse	ForêtSuisse Holzenergie Freiamt Industrie du bois Suisse Task Force Forêt+Bois+Énergie Schweizerischer Verband für Umwelttechnik
InfraWatt	Abwasserreinigungsanlage Region Bern AG Abwasserverband Altenrhein (AVA) Abwasserverband Morgenthal Abwasserverband Region Lenzburg (AVRL) Azienda cantonale dei Rifiuti Commune d'Isone Gemeindeverband ARA Worblental Hunziker Betatech AG Marugg + Bruni AG Teleriscaldamento del Bellinzone SA Vereinigung Aargauischer Abwasserreinigungsanlagen
Interessengemeinschaft der Bündner Konzessionsgemeinden (IBK)	Association des communes concédantes du Valais (ACC)
Groupement d'intérêt des industries à consommation intensive d'énergie (IGEB)	Association Industrie suisse de la terre cuite
Canton de Bâle-Ville (BS)	Industrielle Werke Basel
Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)	Canton d'Obwald Canton de Soleure
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)	Canton d'Argovie Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures

¹ Conformément à l'art. 8 de la loi du 18 mars 2005 sur la consultation (LCo; RS 172.061), le remaniement des projets mis en consultation passe par la prise de connaissance de tous les avis exprimés, qui ont été pondérés et évalués.

	Canton de Bâle-Campagne Canton de Berne Canton des Grisons Canton du Jura Canton de Lucerne Canton de Neuchâtel Canton de Nidwald Canton d'Obwald Canton de Saint-Gall Canton de Schwyz Canton de Soleure Canton de Zoug
Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA)	Canton de Glaris Canton des Grisons Canton d'Obwald Canton d'Uri
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)	Arbeitsgruppe Berggebiet
Union suisse des paysans	Berner Bauern Verband Genossenschaft Ökostrom Schweiz ForêtSuisse
Fondation suisse de l'énergie (SES)	OptimaSolar Physicians for Social Responsibility/International Physicians for the Prevention of Nuclear War Schaffer Alfred Verein Energiewende
Union suisse des arts et métiers	GastroSuisse
Schweizerische Greina Stiftung (SGS)	Agence Solaire Suisse
Union des villes suisses (UVS)	Ville de Lausanne
Société suisse pour l'énergie solaire (SSES)	Schaffer Alfred SSES Südostschweiz
Association suisse pour l'aménagement des eaux (ASAE)	Engadiner Kraftwerke Kraftwerke Oberhasli AG
Services industriels de Delémont (SID)	SACEN SA
Swiss Small Hydro	Mhylab
Suisseéole	Projektgemeinschaft Chroobach Windenergie St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG Vento Ludens
Suissetec	Constructionsuisse
Swissolar	Solarspar
Swisspower	Energie Wasser Bern
Alliance-Environnement	Amis de la Nature Suisse Aqua Viva Association transports et environnement BirdLife Schweiz Club Alpin Suisse (CAS) Enveloppe des édifices Suisse Fédération suisse de pêche (FSP) Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage Greenpeace Suisse Parti écologiste suisse PEV Suisse Praktischer Umweltschutz Pro Natura

	Physicians for Social Responsibility/International Physicians for the Prevention of Nuclear WarSAFE Verein Energiewende WWF
Association des entreprises électriques suisses (AES)	Commune de Villigen SIE SA Technische Gemeindebetriebe Bischofszell

2.1. Résumé

Cantons

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) accueille favorablement l'adaptation de l'art. 9 LApEI qui, selon elle, devrait avoir comme but premier d'éviter à tout prix une «mise en danger de l'approvisionnement». C'est pourquoi elle réclame l'introduction d'un «mécanisme de couverture acceptable par l'UE, en cas de prix du marché très bas à long terme, qui soit lié à la construction, à l'agrandissement ou à la rénovation notable d'installations et octroyé spécifiquement aux centrales compte tenu de la contribution à la sécurité de l'approvisionnement», sans détailler ce mécanisme. Par ailleurs, les contributions d'investissement doivent être maintenues pour la rénovation des grandes centrales hydroélectriques existantes.

La Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) exige une clause générale, à l'instar d'une assurance, pour servir de filet de sécurité aux centrales hydroélectriques lors d'un cycle prolongé de prix plancher. Cet instrument pourrait s'inspirer du système «Contract for Difference» assimilable à un prêt, d'un fonds de solidarité, d'une assurance d'approvisionnement ou de cautionnements. Pour la CGCA, l'actuelle prime de marché doit être maintenue jusqu'à l'entrée en vigueur d'un tel mécanisme. Il convient en outre de renoncer à la limitation des contributions d'investissement à 5 MW au plus pour les rénovations notables d'installations hydroélectriques.

Partis

Le PDC soutient l'orientation de la révision. Il souscrit aux contributions d'investissement pour les petites installations mais, au regard des grandes installations – même existantes –, il se prononce en faveur de «primes de marché flottantes». Le parti entend par ailleurs encourager toutes les technologies de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, un «modèle de financement efficace» s'impose donc également pour la biomasse. Le PDC demande par ailleurs que la révision de la LEné soit soumise au Parlement en même temps que celle de la LApEI.

Le PLR rappelle que la limitation de l'encouragement dans le temps était une raison essentielle de l'acceptation de la nouvelle LEné. Remettre cette limitation en question est discutable selon lui d'un point de vue démocratique. En même temps, le PLR déplore que la prolongation des contributions d'investissement jusqu'en 2035 ne suffise pas pour faire face aux besoins en énergie accrus en raison de la décarbonisation et à la «pénurie d'électricité après la sortie du nucléaire». Il estime que le Conseil fédéral doit présenter au Parlement un choix de «modèles proches du marché et fondés sur le principe de la neutralité technologique». Les incitations pour la rénovation des installations existantes doivent aussi être prises en compte. Le PLR évalue positivement la conception de l'encouragement, plus proche du marché, et en particulier l'abandon de la RPC et de la prime de marché. Il demande la présentation d'une «approche plus globale en faveur de la sécurité de l'approvisionnement» et se dit favorable aux appels d'offres publics pour le développement des capacités de production, spécialement durant les mois d'hiver (art. 9 LApEI). À son avis, il est en outre nécessaire de tenir compte de la promotion de l'efficacité énergétique et de la couverture des besoins en chaleur; les centrales à gaz doivent rester une option. La sécurité de l'approvisionnement doit être considérée comme un «concept législatif global», raison pour laquelle la révision de la LEné doit être traitée en même temps que l'ouverture du marché de l'électricité et la flexibilisation de la redevance hydraulique.

Le PS salue l'orientation de la révision (davantage d'incitations à l'investissement dans les installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables), mais réclame des objectifs de développement nettement plus élevés (70 à 80 TWh d'électricité produite à partir d'énergies

renouvelables d'ici 2035) avec des mesures en conséquence. Il estime qu'il n'y a en principe pas assez d'incitations à l'investissement pour de nouvelles installations ou la rénovation d'installations dans un marché ouvert. Le PS préconise de renoncer à un plafonnement du supplément perçu sur le réseau et à une limitation des mesures dans le temps. Le fonds alimenté par le supplément doit pouvoir s'endetter. Le PS souligne par ailleurs la nécessité de mettre en place des «instruments pour une politique de réserve en matière de surfaces et de sites» et une obligation pour les cantons de préserver dans les plans directeurs des «habitats dignes de protection et des habitats d'espèces menacées». Les technologies et les projets dans des zones protégées ou avec un «rapport coûts-utilité particulièrement mauvais sur le plan écologique» doivent être exclus du financement. Pour le PS, la promotion du développement de l'énergie hydraulique doit se limiter aux installations d'exploitation accessoire ou à l'agrandissement d'installations d'au moins 10 MW (après agrandissement); il n'y a pas lieu de soutenir les rénovations. En revanche, le parti propose de relever les moyens consacrés à l'assainissement écologique de la force hydraulique à 0,3 ct./kWh. Pour les grandes installations photovoltaïques, des «primes de marché flottantes» doivent être envisageables en plus des contributions d'investissement; le PS souhaite des appels d'offres pour les deux modèles. Si le prix du marché dépasse l'enchère, l'exploitant doit être remboursé. Un tarif de reprise minimal, uniforme à l'échelle nationale, doit s'appliquer aux petites installations photovoltaïques. Un regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP) doit être possible à plus large échelle (y c. l'utilisation du réseau de distribution) qu'aujourd'hui. Quant aux installations éoliennes et aux grandes installations de biomasse, le Conseil fédéral doit examiner la possibilité de «primes de marché flottantes». Les installations géothermiques doivent uniquement être soutenues par le biais du supplément réseau si elles «produisent effectivement de l'électricité à des conditions proches du marché». Le parti exige par ailleurs «des corrections et des améliorations» dans les objectifs et les mesures d'efficacité ainsi qu'un «soutien accru aux mesures de promotion de la sobriété». Pour les appels d'offres publics et les «autres programmes d'encouragement de l'efficacité», il faut songer à doubler les moyens disponibles.

L'UDC rejette clairement le projet. Elle se prononce contre une prolongation de l'encouragement et constate un soutien insuffisant à la grande hydraulique (en particulier à la rénovation du parc). Selon elle, il faut «une nouvelle organisation viable du marché où les nouvelles énergies renouvelables sont rentables d'elles-mêmes». Aujourd'hui, l'État a un contrôle total et dicte dans quelles technologies il convient d'investir. Le projet «bétonne» cette situation.

Le PBD soutient l'orientation du projet. Il estime que les contributions d'investissement sont idéales pour les petites installations de production, alors que les «primes de marché flottantes» basées sur des appels d'offres sont l'instrument adéquat pour les grandes installations (y c. photovoltaïque). Ces dernières doivent aussi s'appliquer aux grandes installations hydroélectriques existantes.

Les Verts s'inspirent fortement du PS avec leurs exigences, tout en mettant l'accent sur l'efficacité et la sobriété. Selon eux, la Confédération doit verser une contribution couvrant jusqu'à 50% des coûts aux stratégies, campagnes et mesures des cantons, communes et particuliers qui misent sur la sobriété. Les cantons doivent être «tenus» d'appliquer le modèle pour les grands consommateurs. Les Verts proposent d'assouplir les exigences dans les appels d'offres publics pour les mesures d'efficacité. Ils mettent aussi en avant le modèle de bonus développé dans le cadre de la révision totale de la LEné pour les gestionnaires de réseau d'électricité et des prescriptions fédérales en matière d'efficacité pour l'utilisation de chauffe-eau électriques et de chauffages à résistance. Dans le domaine de l'encouragement, les installations de biomasse devraient recevoir des «primes de marché flottantes».

Les Vert'libéraux se montrent également favorables à l'orientation du projet, mais réclament des objectifs de développement plus ambitieux et «davantage de mesures d'incitation à la place des fonds d'encouragement». C'est notamment le cas pour l'approvisionnement en «électricité hivernale». Il est nécessaire d'instaurer des «signaux de prix variant dans le temps et correspondant aux valeurs de production et de consommation effectives». Le parti souligne le caractère international de la sécurité de l'approvisionnement et les surinvestissements en cas de perspective intérieure trop marquée, tout en rappelant que d'un point de vue régional, aucune pénurie n'est à prévoir d'ici 2035. Quant au modèle d'encouragement, les Vert'libéraux se prononcent sur le principe en faveur des mises aux enchères, mais seulement s'il y a assez de liquidités (projets suffisamment homogènes; guère le cas pour l'énergie hydraulique). Ils estiment qu'un modèle d'encouragement uniforme trans-technologies n'est pas efficace, l'encouragement doit cibler en particulier le photovoltaïque. Selon eux, les

contributions d'investissement sont appropriées pour les petites installations, alors qu'il convient d'examiner les rétributions de l'injection pour les grandes. Les Vert'libéraux ont une nette préférence pour les primes de marché symétriques («Contract for Differences») par rapport à des primes «flottantes», dans le but d'éviter que les bénéfices soient privatisés par le biais d'un prix d'achat garanti. L'abandon des contributions d'investissement pour la rénovation des grandes centrales hydroélectriques est salué, de même que la fin des subventions pour les UIOM. Pour les Vert'libéraux, les installations éoliennes doivent recevoir une contribution non seulement pour les mesures du vent, mais aussi pour les autres coûts d'étude de projet. Un RCP doit être possible à plus large échelle (y c. l'utilisation du réseau de distribution) qu'aujourd'hui; un tarif de reprise uniforme à l'échelle nationale est par ailleurs souhaitable. La tarification du réseau doit viser des tarifs en fonction de la distance. Les Vert'libéraux exigent en outre un objectif d'efficacité 2050 (baisse de 60%) et proposent un «objectif de flexibilité». L'étiquette-énergie devrait être étendue aux bâtiments.

Industrie électrique

L'AES soutient l'orientation du projet, c'est-à-dire le maintien des mesures d'encouragement, même si elle préfère un système d'incitation. Elle salue l'introduction d'appels d'offres et de contributions d'étude de projet (pour les installations éoliennes également). À son avis, les premiers ne doivent pas se limiter au photovoltaïque. Il reste à examiner si les contributions d'investissement ou les «primes de marché flottantes» doivent faire l'objet d'appels d'offres. L'AES propose de conserver la distinction entre grandes et petites installations et de maintenir la rétribution unique (sans appels d'offres) pour les petites installations. Le tarif de reprise doit être uniforme à l'échelle nationale et s'aligner sur le prix du marché. Les rénovations devraient aussi bénéficier d'un encouragement. L'association juge la flexibilisation de la redevance hydraulique nécessaire. Quant à la sécurité de l'approvisionnement, la Confédération doit définir des «critères quantitatifs et des valeurs indicatives» (p. ex. autosuffisance de deux semaines en tout temps). De nombreuses autres mesures sont indispensables pour garantir la sécurité de l'approvisionnement. L'encouragement doit se concentrer sur la contribution à la production hivernale. L'AES évalue positivement les appels d'offres visés à l'art. 9 LApEI.

L'ASAE est en particulier favorable à la prolongation du soutien et à l'augmentation des moyens pour la force hydraulique, mais juge le projet insuffisant sous l'angle de la sécurité de l'approvisionnement. Elle estime nécessaire d'examiner l'introduction d'un «instrument basé sur les appels d'offres». Par ailleurs, elle propose de poursuivre l'encouragement des rénovations d'installations d'une puissance supérieure à 5 MW.

DSV rejette le projet. L'association partage ses objectifs, mais se prononce contre un maintien ou un développement des subventions existantes. Elle préconise au contraire un nouveau modèle de marché de l'électricité, ainsi qu'elle l'a présenté à l'occasion de la consultation sur la révision de la LApEI (renforcement du marché des GO qui tienne compte des frais de transport et des frais environnementaux). À son avis, la redevance hydraulique doit être flexibilisée dans le cadre de ce projet. Pour éviter une mise en concurrence de l'énergie hydraulique au fil de l'eau par le photovoltaïque, les gestionnaires de réseau de distribution doivent pouvoir verrouiller l'injection d'électricité «superflue» sans indemnisation. Quant à la sécurité de l'approvisionnement, le Conseil fédéral doit définir un degré d'autosuffisance. Les contributions d'investissement doivent alimenter en premier lieu les installations de production et les systèmes de stockage qui réduisent les «pénuries d'électricité hivernales» en Suisse.

BKW porte un jugement positif sur le projet. L'entreprise approuve le modèle proposé pour les contributions d'investissement, car il reste ainsi pour les investisseurs de fortes incitations pour exploiter les installations efficacement et selon les besoins du marché. Il est indispensable d'éviter que l'État assume en majorité les risques de prix du marché. Cela permet de mieux planifier le financement public et la charge que les redevances font peser sur les consommateurs finaux. BKW rappelle que l'encouragement des énergies renouvelables ne doit pas constituer un état permanent, mais uniquement un financement initial pendant une phase de transition. La réglementation prévue permet une transition relativement rapide et simple vers un système d'économie de marché, car les pouvoirs publics ne doivent pas assumer des obligations financières à long terme avec les contributions d'investissement uniques. Par ailleurs, BKW salue l'adaptation prévue de l'art. 9 LApEI (appels d'offres pour les capacités hivernales). L'entreprise estime cependant que les appels d'offres doivent

respecter le principe de la neutralité technologique (c.-à-d. ne pas exclure d'emblée les centrales à gaz).

L'«alliance du secteur énergétique suisse» (notamment AEE Suisse, AES, Alpiq, Axpo, Swisspower, IWB, Swissolar)² soutient le projet dans la mesure où elle souscrit aux contributions d'investissement (y c. rétribution unique) pour les petites installations. S'agissant des grandes installations (énergies renouvelables), elle réclame toutefois des appels d'offres publics pour les «primes de marché flottantes» pour une durée de 20 à 25 ans. Du point de vue d'AEE Suisse, ce système ne doit pas être limité dans le temps. D'après Alpiq, ce ne sont pas les attentes concernant l'évolution des prix du marché au moment de l'investissement qui déterminent le volume d'encouragement, mais – peu à peu – les prix du marché pendant toute la durée du financement. Selon Axpo, «investisseurs et consommateurs finaux (par le biais du supplément réseau) se répartiraient le risque de prix du marché» dans un tel modèle. L'entreprise propose une combinaison entre commercialisation directe et prime de marché flottante (prime d'injection), de sorte qu'à court terme, les exploitants fassent fonctionner leurs installations de manière optimale sur le marché. Le système s'inspire largement de l'actuel système de rétribution de l'injection, à la différence que les taux de rétribution ne sont plus fixés sur la base d'une estimation des coûts de revient, mais par le biais d'appels d'offres. De plus, l'exploitant doit pouvoir conserver les éventuelles recettes dépassant le taux de rétribution convenu, alors qu'elles sont remboursées aujourd'hui au fonds alimenté par le supplément. En ce qui concerne le tarif de reprise pour les exploitants de petites installations, Alpiq et Axpo exigent qu'il corresponde au prix du marché et soit uniforme à l'échelle nationale; AEE Suisse réclame un tarif qui s'appuie sur l'évolution des prix de l'électricité sur plusieurs années pour les clients finaux dans l'approvisionnement de base. Pour la rénovation des grandes installations hydroélectriques, Alpiq et Axpo demandent une garantie contre les risques («contributions d'investissement sous condition»). Axpo salue par ailleurs l'adaptation prévue de l'art. 9 LApEI. Du point de vue d'Alpiq, une obligation de marquage de l'électricité à un rythme mensuel renforcerait la valeur de l'énergie hydraulique et créerait des incitations pour accroître la production hivernale. Si Alpiq et Axpo ne s'expriment pas sur le financement, AEE Suisse veut autoriser le Conseil fédéral à relever le supplément réseau au-delà des 2,3 ct./kWh «en fonction des besoins». Les contributions d'investissement et les rétributions de reprise pour les petites installations ne doivent pas être financées par le biais du supplément réseau, mais par les gestionnaires de réseau de distribution, qui peuvent répercuter les coûts sur leurs clients finaux.

Swisspower soutient l'orientation du projet. L'encouragement ne doit pas être limité dans le temps. Il doit être proche du marché et s'appuyer sur le principe de la neutralité technologique dans la mesure du possible. C'est pourquoi les mises aux enchères pour des «primes de marché flottantes» sont en principe préférables – si les projets sont assez nombreux – aux contributions d'investissement administrées. Pour les petites installations en revanche, de telles contributions d'investissement pourraient s'avérer judicieuses. Swisspower estime par ailleurs qu'il est également nécessaire d'encourager la rénovation des grandes centrales hydroélectriques existantes. La LEné met aujourd'hui trop l'accent sur l'électricité, alors que des objectifs de développement sont aussi indispensables pour la part d'énergies renouvelables dans l'approvisionnement en chaleur, combustibles et carburants. Il faut en outre un objectif d'autosuffisance (renouvelable) en hiver (p. ex. un degré d'autosuffisance de 80%). Swisspower propose enfin d'associer les révisions de la LEné et de la LApEI en un seul projet.

Communes et villes

L'Union des villes suisses (UVS) est favorable à la finalité du projet et approuve l'encouragement – comme «deuxième meilleure solution» (en plus d'un système d'incitation). Celui-ci doit toutefois être neutre sur les plans sectoriel et technologique, c'est-à-dire indépendant de la technologie utilisée et du bien produit (électricité, gaz, chaleur). Les objectifs doivent être complétés par des valeurs cibles relatives à la production de gaz et de chaleur à partir de sources renouvelables. L'association se montre une nouvelle fois critique à l'égard de l'ouverture complète du marché de l'électricité, qui entrave plus qu'elle ne favorise la transformation vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Pour l'UVS, un soutien suffisant aux énergies renouvelables est une condition préalable à l'ouverture complète du marché. Les projets LEné et LApEI doivent donc être liés. En ce qui

² Cf. https://www.aeesuisse.ch/files/user/news/ae/2020/Positionspapier_Wirksames_Finanzierungsmodell_20200401.pdf (en allemand)

concerne la sécurité de l'approvisionnement, il faut des valeurs cibles quantitatives (p. ex. objectifs d'autosuffisance pour l'ensemble de l'approvisionnement énergétique ou objectifs de développement pour l'approvisionnement en électricité durant les mois d'hiver). Ce faisant, il est indispensable de tenir compte de la convergence des domaines de la chaleur, de l'électricité et de la mobilité. Pour la force hydraulique et le photovoltaïque, l'UVS demande de maintenir le soutien aux rénovations. Elle juge les «primes de marché flottantes» plus appropriées pour l'encouragement des installations photovoltaïques que les contributions d'investissement. Elle propose par ailleurs un tarif de reprise minimal, uniforme à l'échelle nationale, qui permet une «rémunération appropriée» du capital propre en combinaison avec les autres formes d'encouragement. Elle juge inacceptable la suppression de l'encouragement pour les UIOM et les STEP. La justification selon laquelle cet encouragement est financé à prix coûtant par le biais d'émoluments n'est pas correcte, car les émoluments doivent servir à éliminer les déchets et les eaux usées de manière écologique, efficace et si possible rentable. Le supplément réseau doit être conçu de manière «dynamique» en termes de montant et de durée.

L'UVS soutient la prolongation de l'encouragement.

Associations environnementales

Du point de vue de l'Alliance-Environnement (Greenpeace, Pro Natura, ATE, WWF), la LEne doit satisfaire aux exigences découlant des objectifs de zéro émission nette de gaz à effet de serre et de sortie du nucléaire tout en garantissant que la transformation nécessaire du système énergétique «n'accentue pas encore la crise de la biodiversité». Le projet n'en tient pas assez compte. Il est nécessaire de renforcer les objectifs de développement pour les énergies renouvelables (sans la force hydraulique) (2035: 35 à 45 TWh) et de renoncer à des objectifs pour l'énergie hydraulique. Les technologies et les projets dans des zones protégées ou avec un rapport coûts-utilité particulièrement mauvais sur le plan écologique doivent être exclus du financement et il est indispensable de garantir que seules sont soutenues les installations qui mettent intégralement en œuvre les dispositions de la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux; RS 814.20) et de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451). Les cantons doivent être tenus de préserver dans les plans directeurs des «biotopes dignes de protection et des habitats d'espèces menacées». La promotion du développement de l'énergie hydraulique doit se limiter aux installations d'exploitation accessoire ou à l'agrandissement d'installations d'au moins 10 MW (après agrandissement); il n'y a pas lieu de soutenir les rénovations. En revanche, les associations environnementales proposent de relever les moyens consacrés à l'assainissement écologique de la force hydraulique à 0,3 ct./kWh. L'aide financière apportée au développement doit s'inscrire dans le long terme et ne pas être qualifiée d'«encouragement», il est indispensable d'augmenter sensiblement les moyens. Tant le montant que la limitation dans le temps du plafond du supplément réseau et des instruments de financement doivent «se fonder sur la réalisation des objectifs». Pour le photovoltaïque du moins, il s'agit de permettre des instruments de financement supplémentaires (en plus des contributions d'investissement) pour atténuer le risque de prix du marché (p. ex. «primes de marché flottantes»). De nouveaux objectifs et mesures sont nécessaires en matière d'efficacité et de sobriété (voir, pour les exemples, les explications relatives à l'avis des Verts).

La SES réclame des «primes de marché flottantes» pour les installations photovoltaïques, le cas échéant en combinaison avec des rétributions uniques. Un tarif de reprise minimal, uniforme à l'échelle nationale, devrait s'appliquer aux petites installations qui ne sont pas soumises à la commercialisation directe et permettre, avec les rétributions uniques, une rémunération appropriée (adaptée au marché) du capital propre (p. ex. par analogie au WACC pour les énergies renouvelables). Pour ce qui est du financement, la SES se prononce en faveur d'une suppression du plafonnement du supplément réseau. La limitation dans le temps des instruments d'encouragement doit être «liée à la réalisation des objectifs de développement et de consommation». La SES demande aussi une adaptation des objectifs de consommation et des mesures (supplémentaires) en matière d'efficacité et de sobriété. Elle cite comme exemples un modèle de bonus pour les gestionnaires de réseau de distribution, un degré d'efficacité minimal dans le droit fédéral pour la production de chaleur et une augmentation du financement disponible pour les appels d'offres publics concernant les mesures d'efficacité.

ElCom

L'ElCom exige des mesures pour maintenir un degré d'autosuffisance approprié durant le semestre d'hiver. Elle estime nécessaire de prendre des mesures adéquates pour développer la production hivernale indigène de 5 à 10 TWh. À son avis, le besoin d'inscrire dans la loi des incitations contraignantes pour renforcer l'orientation des nouvelles capacités de production indigènes vers la production hivernale est établi. Ce faisant, les fonds d'encouragement devront être attribués de sorte à garantir efficacement la hausse de production nécessaire en hiver. L'ElCom demande d'inscrire dans la loi, en plus de l'objectif contraignant, l'obligation pour le Conseil fédéral, en cas d'écarts, de lancer des appels d'offres publics visant la mise en place de capacités de production en Suisse dans le but de constituer des réserves axées sur la production hivernale (voir aussi le document de référence sur la production hivernale³).

Consommateurs

Economiesuisse et Scienceindustries rappellent la «promesse politique» de limiter l'encouragement dans le temps, que le Conseil fédéral veut désormais briser. Les fonds d'encouragement doivent se comprendre comme un financement initial et non comme une subvention permanente. Les associations se prononcent clairement contre une prolongation des mesures d'encouragement jusqu'en 2035. Si l'encouragement est poursuivi, le modèle des contributions d'investissement par des appels d'offres (mises aux enchères) est clairement préférable – plus proche du marché et concurrentiel – à d'autres modèles tels que la rétribution de l'injection ou une «prime de marché flottante». Des objectifs plus contraignants sont rejetés. L'accent doit porter sur la sécurité de l'approvisionnement. En cas d'encouragement, les fonds doivent servir à promouvoir les installations qui soutiennent la production hivernale. Le cas échéant, l'encouragement doit respecter le principe de la neutralité technologique et ne pas se limiter aux énergies renouvelables. Une partie des fonds du supplément réseau doit être réservée à la construction et à l'exploitation rentables de centrales à gaz au sens d'une assurance éventuelle. Parmi les principales mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité, Economiesuisse et Scienceindustries comptent par ailleurs l'ouverture complète du marché de l'électricité, un accord sur l'électricité avec l'UE, l'importation, la flexibilisation de la redevance hydraulique et l'exploitation des potentiels d'efficacité énergétique.

Swissmem rejette la révision au motif qu'elle est inutile, en particulier au regard de la «promesse politique» de limiter l'encouragement dans le temps. L'association critique aussi le fait qu'une sorte de «rendement assuré» revienne ainsi au secteur hydroélectrique, sans que cette branche (comme l'industrie) ne prenne de risques entrepreneuriaux. D'autant plus qu'une hausse des prix du marché est attendue en raison de la décarbonisation et de l'électrification. Des subventions ne sont pas nécessaires, mais une conception du marché de l'électricité où les prix reproduisent un problème de capacité structurel et où il y a également des incitations à l'investissement qui relèvent de l'économie de marché pour l'exploitation de capacités de sauvegarde (les centrales à gaz sont mentionnées). Des mesures sont nécessaires pour la sécurité de l'approvisionnement, une «pénurie d'électricité hivernale» se dessine. Swissmem place des espoirs démesurés dans le développement technologique. L'ouverture complète du marché de l'électricité en est la condition préalable.

L'USAM s'oppose au projet. Elle salue l'encouragement plus proche du marché, mais réclame une baisse des subventions et le maintien de l'actuelle limitation dans le temps. L'encouragement doit obéir au principe de la neutralité technologique, l'association refuse un encouragement séparé de la force hydraulique. Elle est favorable aux contributions d'investissement basées sur des appels d'offres et rejette les «primes de marché flottantes». Celles-ci garantissent des recettes aux producteurs d'électricité et fixent des incitations négatives concernant l'amélioration de l'efficacité ou l'innovation. L'USAM rejette également les contributions d'étude de projet. Elle comprend le changement des valeurs indicatives en valeurs cibles comme une étape vers une LEnE servant d'«instrument de contrôle des objectifs et des volumes relevant d'une économie planifiée», raison pour laquelle elle s'y oppose. À son sens, les révisions de la LEnE et de la LApEI (qui doit inclure l'ouverture complète du marché) sont directement liées et doivent être «présentées dans un processus législatif conjoint».

³ Cf. «Conditions-cadres pour assurer une production hivernale appropriée, évaluation de l'ElCom», février 2020; www.elcom.admin.ch > Documentation > Rapports et études.

SKS demande un renforcement des objectifs de développement, davantage d'efforts en faveur de l'efficacité énergétique, des «primes de marché flottantes» pour le photovoltaïque et la possibilité pour le fonds alimenté par le supplément de s'endetter. La FRC réclame un taux maximal de 60% pour la rétribution unique destinée aux installations photovoltaïques faisant usage de la consommation propre. Le Forum suisse des consommateurs (KF) soutient la prolongation de l'encouragement jusqu'en 2035, le système des contributions d'investissement et les contributions d'étude de projet.

Syndicats

L'USS souligne le lien entre les révisions de la LEnE et de la LApEI. L'ouverture complète du marché de l'électricité a des conséquences négatives sur les objectifs en matière d'énergies renouvelables, de sécurité de l'approvisionnement et de prix stables et modérés. Selon l'USS, on ne peut pas compenser la «sécurité de planification qui règne aujourd'hui» par des subventions plus élevées. Si la révision de la LEnE est un «remède peu efficace» contre ces effets négatifs, elle est indispensable. Il faut des objectifs de développement plus ambitieux et un net renforcement des fonds d'encouragement, en particulier pour garantir la sécurité de l'approvisionnement. L'USS estime que les aspects de l'efficacité énergétique et de la sobriété ne bénéficient pas d'une attention suffisante.

Le SSP se prononce aussi contre l'ouverture complète du marché de l'électricité. Le syndicat exige que les révisions de la LEnE et de la LApEI constituent un seul projet. Il soutient le but de la révision de la LEnE. En ce qui concerne les instruments proposés, il préfère un système d'incitation. Il rejette une limitation de l'encouragement dans le temps. Il n'est pas non plus favorable aux mises aux enchères, refusant leur «logique de marché». Il réclame un soutien aux rénovations des grandes installations hydroélectriques. En outre, la LEnE doit «prendre en considération l'importance des différentes technologies de stockage» (p. ex. par le biais de contributions d'investissement pour les accumulateurs novateurs).

Agriculture

L'USP regrette que le projet ne comporte une solution ni pour la poursuite de l'exploitation des installations de biogaz agricoles existantes, ni pour le développement de nouvelles installations. L'association considère en revanche le projet comme une bonne solution pour le photovoltaïque.

2.2. Remarques générales

De nombreuses prises de position saluent expressément l'objectif principal (maintien de la sécurité de l'approvisionnement) et l'orientation (prolongation et optimisation de l'encouragement) du projet. Plusieurs acteurs relèvent qu'ils préféreraient un système d'incitation, mais soutiennent la poursuite (limitée dans le temps) de l'encouragement comme solution pragmatique à la suite de l'échec au Parlement du projet du Conseil fédéral pour un système incitatif en matière climatique et énergétique. Les avis divergent sur la question de savoir si les mesures proposées suffisent pour atteindre l'objectif. La CGCA en particulier perçoit la nécessité d'un remaniement considérable du projet de loi, qui ne tient pas suffisamment compte de l'importance de la force hydraulique. De nombreux participants à la consultation constatent que les incitations à l'investissement en Suisse ne sont pas suffisantes, raison pour laquelle les entreprises préfèrent les projets à l'étranger dans les décisions d'investissement (Axpö, AEE Suisse, Ökostrom Schweiz).

L'UDC rejette clairement le projet. Elle y voit une rupture avec la solution, appliquée jusqu'ici, d'un financement initial limité dans le temps pour les énergies renouvelables et rappelle que l'expiration de ce financement était un argument important (même de la part des autorités) avant la votation populaire de 2017 sur la révision totale de la loi sur l'énergie. Des associations économiques évoquent également ce point. Plusieurs participants demandent un traitement conjoint des projets LEnE et LApEI (FR, JU, LU, BE, EnDK, UVS, PDC, PLR, USAM, COMCO, EnAlpin, Swissgrid, Energie Thun, Swisspower, CFC, SSP, AGCE, CES, AVES Zug). Ils arguent que les deux révisions de loi sont étroitement liées sur le fond et doivent donc être évaluées ensemble d'un point de vue politique. Certains remarquent, dans le contexte du projet LEnE, qu'il risque d'y avoir un vide juridique et une interruption de l'encouragement en cas de non-entrée en vigueur en 2023.

2.3. Objectifs

Valeurs indicatives de consommation

L'EnDK ainsi que les cantons d'AR, de BE, BL, BS, FR, du JU, de LU, NE, d'OW, de VD, du VS et de ZH proposent de réexaminer les valeurs indicatives de consommation sur la base des perspectives énergétiques 2050+ et de l'objectif de zéro émission nette de CO₂. Swisspower et Travail.Suisse le suggèrent également. Le canton de GE réclame des valeurs indicatives plus basses pour la consommation d'électricité, vu que celle-ci augmente pour remplacer les agents énergétiques fossiles. Par ailleurs, les Vert'libéraux préconisent une réduction de la consommation d'énergie moyenne par tête de 60% d'ici 2050 par rapport à 2000, de 5% pour la consommation d'électricité.

Le PS, les Verts et le PEV ainsi que plusieurs associations (p. ex. WWF, Greenpeace, SAFE, Amis de la Nature Suisse) demandent de reformuler les valeurs indicatives de consommation en objectifs contraignants et d'inscrire dans la loi des valeurs pour 2050 qui concordent avec les objectifs de développement et permettent aussi bien d'atteindre l'objectif de zéro émission nette pour 2050 que de garantir une autosuffisance ciblée de la Suisse en électricité renouvelable tout au long de l'année.

Objectifs contraignants pour le développement de l'électricité issue d'énergies renouvelables

La transformation des valeurs indicatives en objectifs contraignants est saluée par la majorité des participants à la consultation. L'EnDK, les cantons de BL, des GR, du JU, de LU, NE, SO, d'UR, de VD et ZH ainsi que l'UVS, le PBD, le PDC, le PEV, les Vert'libéraux, AEW, Alpiq, EBS Energie, FMV, EW Nidwalden, RegioGrid, Repower, Romande Energie, l'AES, AEE Suisse, Ökostrom Schweiz, Swissolar, les Académies suisses des sciences, Alsol AG, Appenzeller Wind, l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales, IBK et l'Association suisse pour la protection du climat y sont explicitement favorables.

Les milieux économiques en particulier se prononcent contre le caractère obligatoire des objectifs au motif que c'est la porte ouverte à une nouvelle prolongation de la perception et/ou à une augmentation du supplément réseau. Le PLR, Economiesuisse, GGS, Scienceindustries, HKBB, CCIG, l'USAM et DSV y sont notamment défavorables. Le Centre patronal, Travail.Suisse, Grimselverein, Fédération Paysage Libre Suisse (PLCH), Avenenergy, la FER, AVES Zug, CES, HEV et le TCS s'opposent par ailleurs au caractère obligatoire des objectifs.

Introduction d'un objectif 2050 pour le développement de l'électricité issue d'énergies renouvelables

La définition à long terme d'objectifs contraignants jusqu'en 2050 est accueillie favorablement par la plupart des participants à la consultation. L'EnDK, les cantons de GR, du JU, de LU, SO et VD ainsi que l'UVS, le PBD, le PDC, le PEV, les Vert'libéraux, Alsol AG, AEW, Alpiq, EBS, FMV, Groupe E, EW Nidwalden, RegioGrid, Repower, Romande Energie, l'AES, AEE Suisse, Ökostrom Schweiz, KF et d'autres participants (Académies suisses des sciences, Appenzeller Wind, Diana Hornung, AVES Zug, membre de la SSES, IBK, Union suisse des paysannes et des femmes rurales, UFS, Verein Energiewende et Association suisse pour la protection du climat) sont explicitement favorables à la modification législative proposée. Le canton d'UR, le PLR et EIT.Swiss approuvent les valeurs indicatives à long terme, mais s'opposent à leur définition comme objectifs contraignants. Economiesuisse, Grimselverein, l'USAM, Scienceindustries et Travail.Suisse se sont exprimés contre des valeurs indicatives pour 2050.

Niveau des objectifs pour le développement de l'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables

L'adaptation des objectifs sur la base des valeurs des perspectives énergétiques actualisées est explicitement approuvée par les cantons d'AI, de GR et d'UR ainsi qu'IBK. De nombreux participants à la consultation réclament des objectifs plus ambitieux. Greenpeace, l'USS et SAFE proposent un objectif de 35 TWh d'ici 2035. Le PS suggère 40 TWh d'ici 2035. Une fourchette de 35 à 45 TWh d'ici 2035 correspond au niveau de l'objectif de production que proposent le PBD, les Verts, Greenpeace, Casafair, Grimselverein, Amis de la Nature Suisse, Verein solarspar, Triftkomitee et la FSP. D'après Romande Energie, Projektgemeinschaft Chroobach Windenergie, Suisseéole, Vento Ludens et Verein energie-wende-ja.ch, il est nécessaire de produire chaque année 25 TWh d'électricité d'origine

renouvelable d'ici 2035 et 45 TWh d'ici 2050. Swisscleantech et Swissolar préconisent 30 TWh d'ici 2035 et 40 à 45 TWh d'ici 2050. IWB propose un objectif de 50 TWh d'ici 2035.

Objectifs pour le développement de l'électricité d'origine hydraulique

Le PBD, le PEV, les Verts, le PS, le Conseil des EPF, VESE ainsi que Greenpeace, Grimselverein, Amis de la Nature Suisse, SAFE, la FSP, l'USS, SSES Südostschweiz, Triftkomitee et Verein Solarspar proposent, pour des raisons de protection de la biodiversité, que la loi ne contienne plus des objectifs séparés pour la force hydraulique. Du point de vue de l'Agence Solaire Suisse, un maximum de 35,7 TWh par an doit être fixé dans la loi. Le WWF plaide pour la définition du montant de la production actuelle comme objectif. Romande Energie, Swiss Small Hydro et MhyLab proposent un objectif de 4,6 TWh en 2050.

D'autres participants à la consultation suggèrent de réunir les objectifs pour les nouvelles énergies renouvelables (art. 2, al. 1) et la force hydraulique (art. 2, al. 2). La SES, VESE, SKS et OGUV estiment que la production issue d'énergies renouvelables (énergie hydraulique comprise) doit atteindre 70 à 80 TWh d'ici 2035. IBK propose d'axer les objectifs hydroélectriques sur le semestre d'hiver.

Définition d'objectifs intermédiaires et d'objectifs spécifiques aux technologies

D'après les Académies suisses des sciences, Prométerre, Suisseéole, Verein Solarspar et Vento Ludens, des objectifs intermédiaires sont nécessaires. Les Académies suisses des sciences et Vento Ludens proposent des objectifs intermédiaires tous les cinq à dix ans. Prométerre lierait les objectifs intermédiaires à la charge du réseau. Quelques représentants du secteur de la biomasse et de l'énergie éolienne notamment (USP, Ökostrom Schweiz, Projektgemeinschaft Chroobach Windenergie, Windpower) demandent l'introduction d'objectifs spécifiques aux technologies.

2.4. Efficacité / sobriété

Le projet soumis à la consultation prévoit des modifications dans le domaine de l'efficacité énergétique: de nouvelles indications peuvent être exigées pour la déclaration de l'efficacité énergétique des installations, véhicules et appareils (art. 44). Plusieurs participants à la consultation saluent cette modification et demandent que les émissions soient présentées de la manière la plus complète possible avec une analyse du cycle de vie (UVS, SKS, USS, Travail.Suisse). Les cantons de SH, TG et VD ainsi que KF prient de veiller à ce que les étiquettes ne comportent pas trop d'informations.

Comme pour les valeurs indicatives et objectifs de consommation (art. 3), plusieurs acteurs ont réclamé des modifications plus poussées. L'EnDK et la majorité des cantons qui ont pris position (AR, BE, JU, LU, NE, OW, SG, SO, TH et VD) signalent qu'une taxe d'incitation permettrait d'atteindre les objectifs de production et de consommation d'une manière plus efficace et proche du marché. Une telle taxe est cependant irréaliste d'un point de vue actuel. Les Vert'libéraux, l'UVS et Swisspower citent aussi la taxe d'incitation parmi les instruments possibles.

Le PS demande de renforcer nettement l'efficacité et la sobriété en plus du développement des énergies renouvelables. D'autres acteurs (p. ex. SIG) trouvent également que le projet devrait être bien plus axé sur l'efficacité énergétique et la sobriété. Le PLR et Economiesuisse ne veulent pas renforcer l'encouragement des énergies renouvelables, mais exploiter les potentiels de l'efficacité énergétique.

Les Verts, le PEV et les associations environnementales (p. ex. Greenpeace, Amis de la Nature Suisse, SAFE, SES, WWF) réclament des améliorations dans les objectifs et les mesures d'efficacité et un soutien accru aux mesures de promotion de la sobriété. Ils proposent un vaste catalogue de mesures en matière d'efficacité énergétique, dont certaines se recoupent avec des exigences de tiers:

- La Confédération doit contribuer, en définissant un objectif d'efficacité concernant les installations fixes pour la production de chaleur et d'eau chaude, à l'abandon des chauffages à résistance et des chauffe-eau électriques. Les Vert'libéraux demandent par ailleurs que le Conseil fédéral fixe aussi des exigences relatives à l'efficacité et aux labels pour les bâtiments (art. 44).

- Concernant les appels d'offres publics existants pour les mesures d'efficacité (art. 32), il est nécessaire d'utiliser 0,2 et non 0,1 ct./kWh du supplément réseau. La mise en œuvre doit être pensée plus largement (p. ex. encouragement de mesures économiques). En guise d'alternative, les fonds supplémentaires pourraient être utilisés pour un programme de soutien aux technologies transversales, avec l'encouragement de certaines technologies à l'échelle nationale. Le relèvement des moyens à 0,2 ct./kWh est également réclamé par le PS et SKS.
- Les nouvelles mesures suivantes sont en outre requises:
 - l'introduction d'un modèle de bonus d'économie d'électricité avec une obligation pour les gestionnaires de réseau d'électricité d'économiser du courant;
 - l'encouragement des stratégies, campagnes et mesures de sobriété par des contributions de la Confédération couvrant jusqu'à 50% des coûts;
 - l'incitation et le soutien financier pour les particuliers ayant des connaissances techniques et intéressés à devenir des «gardiens» de la sobriété, et
 - l'obligation pour les cantons d'appliquer le modèle pour les grands consommateurs.

2.5. Aménagement du territoire, procédures d'autorisation et relation avec les dispositions de protection

Des modifications dans le domaine des prescriptions en matière d'aménagement du territoire sont réclamées à plusieurs reprises. Les propositions vont dans les deux sens (renforcement des objectifs de protection, mais aussi dispositions de protection moins sévères). Les Verts, le PS, la SES et les associations environnementales demandent une «politique cohérente de réserve en matière de surfaces et de sites» et une «protection cohérente de la biodiversité». Ils proposent de préciser à l'art. 10 LEné que les biotopes dignes de protection et les habitats d'espèces menacées font notamment partie des zones à préserver. Les cantons doivent être tenus par ailleurs de désigner de telles zones et tronçons de cours d'eau. Le respect des dispositions de la LEaux et de la LPN doit être la condition préalable à un encouragement. L'art. 13 (Reconnaissance d'un intérêt national dans d'autres cas) doit être abrogé d'après la SES notamment. Swissolar, la SES, Casafair et SKS exigent la condition d'un intérêt national pour toutes les technologies de stockage utiles au réseau. La disposition relative aux buts de la LEné devrait déjà relever que l'approvisionnement en énergie doit reposer sur l'utilisation d'énergies renouvelables compatibles avec l'environnement et la nature (art. 1, al. 2, let. c, LEné). Par ailleurs, le terme «accru» devrait être biffé dans la disposition en vigueur, l'approvisionnement en énergie devant reposer intégralement sur les énergies renouvelables. À l'inverse, le SAB ou la FPE réclament par exemple des simplifications dans les procédures de planification et d'autorisation. EWZ souligne que le financement n'est pas le seul obstacle pour les projets, les procédures d'autorisation le sont également.

2.6. Principes de base pour le modèle d'encouragement et le financement

Système d'encouragement

Les contributions d'investissement et les rétributions uniques sont saluées par un grand nombre de participants à la consultation. Pour des raisons techniques d'exécution, le projet soumis à la consultation est privilégié par les cantons d'AI, de BS, GE, SH et TG ainsi que l'EnDK. Les contributions d'investissement ont aussi eu un accueil favorable auprès de certains acteurs du secteur de l'électricité (BKW, VAS, IBI, Gazenergie), du Centre patronal, de HKBB, Travail.Suisse, de grands consommateurs (GGS, Fédération des coopératives Migros, IGEB) ainsi que d'autres acteurs de la branche (AVRL, Schaffhauser Bauernverband, CES, Ryser Ingenieure AG, SIA).

L'alliance du secteur de l'énergie (AEE Suisse p. ex.) a proposé, à titre de contre-proposition aux contributions d'investissement, un modèle qui prévoit d'encourager les grandes et petites installations de façon différenciée. Les grandes installations doivent recevoir pendant 15 à 25 ans une «prime

de marché flottante» mise aux enchères. Les petites installations continuent de percevoir des contributions d'investissement et un tarif de reprise garanti. Des aspects tels que la consommation propre et la production hivernale sont également pris en compte. Ce modèle est préconisé par le PBD et le PDC, Alpiq, Axpo, Swisspower, Repower et d'autres fournisseurs d'énergie régionaux, Swiss Small Hydro, CS et Mhylab. Berner Bauernverband et Eniwa proposent un encouragement uniquement basé sur une prime de marché flottante.

D'après ZH, l'USS, l'UVS et l'AES, le Conseil fédéral doit examiner une prime de marché flottante. Les Vert'libéraux et IWB proposent un encouragement par le biais d'un «Contract for Differences».

AGORA, Mhylab, Ökostrom Schweiz, Romande Energie et SSES Südostschweiz demandent de poursuivre la rétribution de l'injection actuelle. Swisscleantech propose une rétribution de l'injection axée sur l'hiver. EKS et SH Power suggèrent une combinaison entre des contributions d'investissement et une rétribution saisonnière de l'injection. SSES Südostschweiz préconise de réintroduire le financement des coûts supplémentaires.

Economiesuisse et l'USAM réclament un encouragement neutre sur le plan technologique. EnAlpin, Kraftwerke Hinterrhein AG et l'ASAE proposent un instrument basé sur les appels d'offres.

HotellerieSuisse souhaite un encouragement globalement plus proche du marché et concurrentiel. D'après les cantons de ZH et du JU, il est nécessaire d'examiner la possibilité d'introduire un mécanisme de couverture pour atténuer les risques de prix du marché très bas à long terme.

En ce qui concerne l'encouragement spécifique aux technologies, LU, le PS et les Verts, quelques distributeurs d'énergie (AEW, Groupe E, RegioGrid, EWZ), des acteurs du secteur éolien (Suisseéole, Vento Ludens, Projektgemeinschaft Chroobach Windenergie, WindPower AG), des organisations environnementales (Greenpeace, PLCH, Amis de la Nature Suisse, WWF, OGUUV), Verein energie-wende-ja.ch ainsi que la SES, l'USP et la FPE réclament l'examen d'un instrument d'encouragement alternatif ou complémentaire aux contributions d'investissement. Ils proposent une véritable prime de marché flottante, un modèle au choix entre contributions d'investissement et prime de marché flottante, ou une combinaison entre les contributions d'investissement et une rémunération sur la base d'une prime de marché flottante saisonnière («modèle Suisseéole»).

D'aucuns critiquent par ailleurs les incitations financières insuffisantes pour la biomasse. À la place de contributions d'investissement, le PS, AEE Suisse, Biomasse Suisse et l'USP, notamment, proposent des rétributions de l'injection ou une combinaison entre contributions d'investissement et rétributions de l'injection.

La CGCA considère le simple remplacement du système de rétribution de l'injection par des contributions d'investissement comme insuffisant.

Le PLR et DSV se sont exprimés contre la poursuite de l'encouragement. AIHK et le SSP souhaitent aussi la fin des subventions. Les nouvelles activités d'encouragement sont rejetées par ailleurs par AVES Zug, l'encouragement séparé de la force hydraulique l'est par GastroSuisse.

Du point de vue de Swissmem et d'Economiesuisse, la révision de la LEne, avec une conception plus efficace de l'encouragement, est inutile voire redondante en raison de l'expiration de l'encouragement en 2030.

Mises aux enchères

Certains participants à la consultation souhaiteraient que les mises aux enchères soient possibles non seulement pour le photovoltaïque, mais pour toutes les technologies. Le PLR, les Vert'libéraux, les Verts, la ville de Zurich, BKW, FMV, IWB, l'AES, l'USAM, GGS ainsi que Swisscleantech et Mhylab formulent cette demande.

Contributions d'étude de projet

Les contributions d'étude de projet sont bien accueillies par la plupart des participants à la consultation. L'UVS, la CGCA, Energie Thun, Kraftwerke Hinterrhein, Romande Energie, VAS, KF ainsi qu'AEE Suisse et Ökostrom Schweiz y sont favorables. L'USAM, GastroSuisse, la COMCO ainsi que les organisations de protection de la nature Aquaviva, Grimselverein et Triftkomitee se sont en revanche prononcés contre les contributions d'étude de projet.

AEE Suisse veut financer ces contributions sur le budget de l'État dans le cas où le projet n'est pas réalisé. Pour STS Wind, les contributions doivent être relevées de 40 à 80%. ESB et Energie Thun proposent aussi l'octroi de contributions d'étude de projet aux projets novateurs dans le domaine du couplage des secteurs.

Expiration de l'encouragement

La prolongation de l'encouragement jusqu'en 2035 est saluée par une large majorité. L'EnDK, la CGCA, BL, BS, FR, GR, JU, SH, SO, SG, TG, TI, VS et ZH, la ville de Zurich, l'ACS et l'UVS, le PBD, le PDC et les Vert'libéraux, Axpo, Groupe E, Romande Energie, l'AES et d'autres distributeurs d'énergie régionaux, le Centre patronal, Travail.Suisse, la FPE, KF, HEV, SIA et l'asep y sont explicitement favorables.

Certaines organisations aimeraient aller plus loin que le projet soumis à la consultation. Mhyllab propose par exemple de prolonger l'encouragement au moins jusqu'en 2050. Le PS, AEE Suisse, Biomasse Suisse, Géothermie Suisse, Ökostrom Schweiz, EWB, les Services industriels de Delémont, les SIG, Swisspower, Berner Bauernverband, Casafair, IBK et l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales demandent de renoncer à limiter l'encouragement dans le temps. Le PEV et les Verts, la SES, Verein solarspar, Swissolar, Greenpeace, Amis de la Nature Suisse, SAFE, le WWF, ESB, Energie Thun et le SSP suggèrent de coupler la fin de l'encouragement à la réalisation des objectifs de développement légaux à la place d'une limitation dans le temps fixée à une année spécifique.

AIHK, CCIG, DSV, economiesuisse, GastroSuisse, HotellerieSuisse et l'USAM rejettent clairement la prolongation de l'encouragement jusqu'en 2035. La prolongation est également refusée par la COMCO, AEW Energie et AVES Zug. Du point de vue de la COMCO, la loi devrait prévoir l'introduction d'un système global, proche du marché, à partir de 2031 au plus tard en vue de la réalisation des objectifs fixés dans la Stratégie énergétique 2050.

Montant du supplément perçu sur le réseau

Le PEV, les Verts et le PS, AEE Suisse, la SES, ESB, Energie Thun, Swisspower, l'UVS, Greenpeace, Amis de la Nature Suisse, SAFE, la FSP, le WWF et le SSP souhaitent que le montant du supplément réseau se fonde sur la réalisation des objectifs.

Ökostrom Schweiz, Berner Bauernverband et Géothermie Suisse proposent d'augmenter le plafond de 2,3 à 3 ct./kWh. La FER, GGS, IGEB et le Centre patronal observent en revanche que le montant maximal du supplément réseau (2,3 ct./kWh à l'heure actuelle) ne doit pas être relevé. Le PEV, le PS et Pro Landschaft AR/Al prônent l'introduction d'une différenciation saisonnière du supplément réseau.

SH et TG exigent un nouvel examen de la cohérence des effets de l'encouragement et des objectifs. Par contre, Arbeitsgruppe Christen + Energie juge les fonds insuffisants pour atteindre les objectifs ambitieux. VSVG demande quant à elle d'adapter la désignation «supplément réseau» et «fonds alimenté par le supplément» par une désignation qui ne suggère pas l'affectation à des coûts de réseau.

Financement de l'encouragement au moyen du supplément perçu sur le réseau

Le financement des mesures d'encouragement pour les énergies renouvelables à partir du fonds, alimenté par le supplément réseau de 2,3 ct./kWh, n'est guère contesté. Seuls ACC et IBK demandent un financement par répartition des contributions d'investissement pour la petite hydraulique, compatible avec l'UE. Windpower propose d'exempter les énergies renouvelables de la taxe. Le doublement prévu des moyens (0,2 ct./kWh) en faveur de la grande hydraulique est accueilli favorablement (AI, FR, LU, NW, ville de Zurich, EnDK, UVS, HKBB, SSE, BKW).

Fonds alimenté par le supplément: répartition des moyens

Le PEV et le PS, ESB, Energie Thun, VSA, la SES, Amis de la Nature Suisse, SAFE, Greenpeace et la FSP proposent que la répartition des moyens issus du fonds alimenté par le supplément se fonde désormais sur la réalisation des objectifs.

Le PEV, le PS et les organisations environnementales réclament davantage de moyens pour l'efficacité énergétique et un approvisionnement en énergie compatible avec l'environnement (mesures d'efficacité énergétique, photovoltaïque et assainissement de l'énergie hydraulique). Concrètement, Amis de la Nature Suisse, SAFE, la SES, la FSP, le PS, Swisscleantech et le WWF recommandent d'augmenter la contribution maximale pour les appels d'offres publics (art. 36, al. 1, let. a, ch. 1) de 0,1 à 0,2 ct./kWh. Greenpeace, Amis de la Nature Suisse, SAFE, la FSP, le PS et le WWF demandent d'augmenter la contribution maximale pour l'assainissement de l'énergie hydraulique (art. 36, al. 1, let. a, ch. 3) de 0,1 à 0,3 ct./kWh. Le maximum de 0,1 ct./kWh pour l'encouragement de la géothermie (art. 36, al. 1, let. a, ch. 2) doit être supprimé d'après Amis de la Nature Suisse, la FSP et le PS. Par ailleurs, les organisations environnementales (Greenpeace, SAFE, WWF) proposent d'introduire une contribution maximale de 0,1 ct./kWh pour toutes les contributions d'investissement et de supprimer en parallèle les contingents du photovoltaïque (art. 36, al. 3). L'UDF se prononce en outre en faveur d'une suppression des remboursements du supplément réseau aux grands consommateurs.

Les cantons (AI, BS, JU, NE, VS) ainsi que Suisseéole et Vento Ludens réclament davantage de moyens pour l'énergie éolienne. Le canton de BE réduirait la contribution d'encouragement à la petite hydraulique au profit de l'énergie éolienne.

Eniwa demande davantage de moyens pour la grande hydraulique (contribution maximale de 0,5 ct./kWh). Le PLR propose également de mettre davantage de moyens à la disposition de la grande hydraulique et des centrales à pompage-turbinage. Le canton de FR veut plus soutenir la petite hydraulique, alors que la CFC souhaite attribuer moins de moyens à l'encouragement de la force hydraulique. Greenpeace, SAFE, la FSP et le WWF aimeraient limiter les moyens de la petite et de la grande hydraulique à 0,1 ct./kWh. Ils suggèrent en revanche d'augmenter les subventions destinées aux mesures écologiques à 0,3 ct./kWh, ce que le PS réclame également. VD propose l'affectation de 0,2 ct./kWh pour toutes les installations à partir d'une puissance de 1 MW. SGS et l'Agence Solaire Suisse estiment que l'encouragement de la petite hydraulique n'est ni proportionné ni constitutionnel.

Les Vert'libéraux préféreraient une répartition des moyens indépendamment de la technologie, sur la base de la production annuelle. La production hivernale pourrait aussi servir de critère. SH, TG, DSV et la FRC souhaitent également mettre l'accent sur l'allocation de fonds à d'autres technologies.

Fonds alimenté par le supplément: interdiction de s'endetter

Le PEV, le PS, la SES, Suisseéole, Swissolar, l'USAM et KF ainsi que les organisations environnementales (p. ex. Amis de la Nature Suisse, SAFE, Vento Ludens, Verein energie-wende-ja.ch, WWF) se prononcent explicitement en faveur d'une levée de l'interdiction d'endettement du fonds alimenté par le supplément.

Autres thèmes

L'EnDK, AI, JU, LU, VS, ZH, la ville de Fribourg, GGS et les SID souhaitent une présentation transparente des coûts nécessaires pour le développement des énergies renouvelables dans les explications concernant la révision de la loi.

Pour le cas où la révision de la LEne n'entre pas en vigueur en 2023, les réglementations arrivant à expiration fin 2022 (RPC, prime de marché pour l'énergie hydraulique existante; ordre de priorités dans l'approvisionnement de base) doivent être prolongées jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles réglementations. C'est ce que proposent les cantons de TG et ZH, l'UVS et Kraftwerke Hinterrhein.

La promotion du stockage devrait être inscrite dans la loi d'après Berner Bauernverband, PLCH, la commune d'Isonne, RegioEnergie et Trifftkomitee. L'encouragement du biogaz est proposé par AGORA, CCIG, Eniwa, RegioEnergie et l'UVS. Dans le cadre de cette révision, les biocarburants devraient également bénéficier d'un soutien (Verein energie-wende-ja.ch). L'UMS plaide en faveur de l'encouragement de la chaleur.

Du point de vue de la SES, Suisseéole et Amis de la Nature Suisse, il devrait être possible, pour les installations particulièrement utiles (p. ex. pour la production d'électricité en hiver), de répartir les coûts de raccordement entre les coûts généraux de réseau au sens de l'art. 22, al. 3, de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI).

2.7. Énergie hydraulique

Le soutien financier accordé à l'énergie hydraulique est généralement bien accepté. Le renforcement de la production hivernale suscite globalement aussi l'approbation. Grimselverein regrette toutefois que la révision ne tienne pas suffisamment compte des préoccupations liées à la biodiversité. Le PEV, Greenpeace, GGS et Swissmem s'opposent à un développement du régime actuel.

Intérêt national

Dans les biotopes d'importance nationale et les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs, les nouvelles installations d'exploitation des énergies renouvelables sont exclues. Aquaviva, Grimselverein et Triftkomitee estiment que les zones de retrait glaciaire doivent aussi être exclues d'une exploitation hydroélectrique.

Les centrales à pompage-turbinage sont d'intérêt national à partir d'une certaine taille. D'après l'EPFL, l'intérêt national doit aussi s'appliquer à d'autres types d'accumulateurs d'énergie, indépendamment de leur technologie.

À titre exceptionnel, l'intérêt national peut être accordé à des installations d'exploitation de la force hydraulique ou à des centrales de pompage-turbinage si elles fournissent une contribution essentielle aux valeurs indicatives de développement. Le CAS, l'USS, Triftkomitee, Verein Solarspar et le WWF s'opposent à cette affectation et proposent de biffer la disposition.

Rétributions de l'injection pour les centrales à pompage-turbinage

SGS et l'Agence Solaire Suisse aimeraient étendre le système de rétribution de l'injection aux centrales à pompage-turbinage.

Droit à une contribution d'investissement

De nombreuses demandes en partie très différentes portent sur les dispositions qui règlent en principe le droit à une contribution d'investissement.

a) Délimitation de la puissance et taux d'encouragement

Alpiq, EWZ et FMV réclament une égalité de traitement entre la petite et la grande hydraulique dans le calcul de l'encouragement et proposent un maximum de 60% des coûts d'investissement comme contribution d'investissement. Le PS, Aquaviva, Greenpeace, Grimselverein, Amis de la Nature Suisse, SAFE, la FSP, l'USS et le WWF ont la même revendication; le taux d'encouragement doit toutefois être limité à 40% des coûts d'investissement. En outre, les rénovations ne doivent plus être soutenues. La COMCO et l'USS plaident aussi pour l'abandon du soutien aux rénovations.

SG et les Vert'libéraux se prononcent explicitement pour la limite supérieure de 5 MW pour l'encouragement des rénovations. Les cantons de FR, LU, d'OW, UR, du VS, de ZH, la ville de Zurich, la CGCA, IBK, l'EnDK, AVES Zug, CES, l'UVS, l'ASAE, l'AES, le SSP, AET, AEW, Alpiq, CS, EnAlpin, EnergieThun, Eniwa, EBS, ESB, EWB, EWZ, FMV, IWB, Groupe E, RegioGrid, Repower et Romande Energie ne sont pas d'accord avec cette limite. Ils craignent un abandon subséquent des grandes installations hydroélectriques existantes. À l'inverse, BKW et EWN consentent à la limitation à la petite hydraulique, mais aimeraient fixer la limite supérieure à 10 et non à 5 MW pour les rénovations.

La délimitation de la puissance et le taux d'encouragement ont donné lieu aux propositions suivantes:

- Le soutien apporté à la force hydraulique (VS), et en particulier à la production hivernale (Abwasserverband Altenrhein, ARA Worblental, CS, ESB, EWN, Kraftwerke Hinterrhein), doit être intensifié. Le PDC aimerait encourager et développer davantage la petite hydraulique en particulier et inscrire dans la loi la préservation de la production existante.
- La petite hydraulique ne doit pas (SGS, Agence Solaire Suisse) être soutenue, ou uniquement en cas d'efficacité et de potentiel suffisants (CFP, USAM, VSA).
- La petite hydraulique doit obtenir moins de soutien au profit de l'énergie éolienne (BE).

- La limite inférieure de puissance de 300 kW doit être supprimée (AEW, Mhylab, Swiss Small Hydro, Windpower AG).
- Les nouvelles installations ne doivent être soutenues qu'à partir d'une puissance de 10 MW (Romande Energie).
- Les nouvelles installations ne doivent être encouragées qu'en tant qu'installations d'exploitation accessoire (PS, Aqua Viva, Greenpeace, Grimselverein, Amis de la Nature Suisse, SAFE, FSP, USS, FP, WWF).
- La puissance minimale pour les nouvelles installations doit être augmentée de 1 MW à 2 ou 3 MW, celle pour les agrandissements et les rénovations de 300 kW à 1 MW (UR, CAS).
- Les agrandissements – et en partie aussi les rénovations et les nouvelles installations – ne doivent obtenir un soutien qu'en cas de respect de conditions écologiques (PS, Académies suisses des sciences, Aquaviva, Greenpeace, Grimselverein, Amis de la Nature Suisse, Grimselverein, OGUV, SAFE, FSP, USS, Triftkomitee, Verein solarspar, VSA) ou de production hivernale suffisante (Eniwa, FMV, CAS, USS, VSA).
- La contribution d'investissement doit s'élever à 25% pour les rénovations d'installations d'une puissance supérieure à 10 MW (Romande Energie).
- La contribution d'investissement doit s'élever à 60% pour les nouvelles installations et les agrandissements (FMV).
- Toutes les installations d'une puissance supérieure à 1 MW doivent pouvoir bénéficier d'une contribution d'investissement à hauteur de 50% (PLCH, Freitagsclub).

b) Centrales à pompage-turbinage

VS, AVES Zug, la CGCA, Scienceindustries, l'USAM, STS Wind, la FPE, l'AES, Alpiq, Axpo Holding, Freitagsclub et PLCH, FMV, CES, Kraftwerke Hinterrhein et Repower demandent que les centrales à pompage-turbinage – par analogie aux autres installations – puissent aussi bénéficier de contributions d'investissement. SGS et l'Agence Solaire Suisse veulent limiter les contributions d'investissement aux centrales à pompage-turbinage.

c) Appels d'offres

Le Conseil fédéral doit soutenir financièrement la force hydraulique par le biais d'appels d'offres à la place des contributions d'investissement dans leur forme actuelle. Plusieurs variantes possibles ont été mentionnées, comme par exemple une prime de marché flottante pour la grande hydraulique (LU, ZG, PBD, PDC, ACC, AEE Suisse, Berner Bauernverband, Economiesuisse, Ökostrom Schweiz, Swisspower, AET, Alpiq, Axpo, CKW, EnergieThun, ESB, Repower) ou d'autres instruments d'appels d'offres comme pour le photovoltaïque (Vert'libéraux, FRC, TGB, USAM, Swisscleantech, AES, BKW, Groupe E, EnAlpin, AEW, EWZ, FMV, IBI).

d) Mesures de compensation du risque de marché

AI, BL, BS, JU, LU, VS, ZH, l'EnDK, le PDC, les Vert'libéraux, ACC, IBK, IWB, GGS, la CGCA, Suisseéole, Suissetec, Swisspower, l'ASAE, AET, Alpiq, Axpo Holding, EnAlpin, EWN, FMV et Repower réclament, pour les investissements dans les rénovations, en particulier en lien avec des renouvellements de concession, une compensation rétroactive du risque de marché en cas de prix bas de l'électricité. En cas de prix plus élevés, les fonds doivent être remboursés. Le mécanisme de couverture peut être lié à des critères à remplir – par exemple la production hivernale.

Contributions d'étude de projet

L'introduction des contributions d'étude de projet est largement saluée. VD signale encore des besoins de clarification concernant l'étendue, la procédure et la délimitation des contributions d'étude de projet.

Divers participants à la consultation réclament des contributions d'étude de projet pour toutes les installations hydroélectriques, par exemple pour les installations d'exploitation accessoire et la part de pompage-turbinage d'une installation. Les rénovations doivent aussi en bénéficier. Les propositions

concernant le montant des contributions d'étude de projet divergent: de 25 à 40% pour les rénovations et 60% (jusqu'à 80%: STS Wind) pour les nouvelles installations (ACC, AEE Suisse, IBK, Romande Energie, Swiss Small Hydro, AES, Marugg und Bruni AG, Mhyllab). Aquaviva, Grimselverein et Triftkomitee s'opposent à l'instauration de contributions d'étude de projet et craignent une multiplication des projets.

Exceptions à la limite inférieure

Les dispositions concernant la limite inférieure des installations bénéficiaires, qui s'appliqueront aussi aux installations d'exploitation accessoire, sont presque incontestées. Plusieurs acteurs souhaitent une précision du terme d'«installations d'exploitation accessoire»; il n'est pas certain que les centrales hydroélectriques sur eau potable et sur eaux usées en fassent par exemple aussi partie. Swiss Small Hydro propose en outre d'accorder également la dérogation concernant la limite inférieure aux installations pour lesquelles des mesures d'assainissement au sens de l'art. 34 LEné sont réalisées. Le PS, Aquaviva, Greenpeace, Grimselverein, Amis de la Nature Suisse, SAFE, la FSP et le WWF rejettent toute dérogation à la limite inférieure – telle qu'elle est prévue à l'art. 26, al. 6, du projet soumis à la consultation. De manière générale, le canton de SG est opposé à des exceptions à la limite inférieure; VD uniquement pour les agrandissements d'installations existantes.

Installations prioritaires

AI, BS, LU, NW, VS, ZH, BWK, l'EnDK, la CGCA, la ville de Zurich, HKBB, EKW, Groupe E, KHR, KWO et l'ASAE sont favorables au traitement prioritaire de certaines installations hydroélectriques. Swiss Small Hydro demande que les projets en lien avec l'assainissement de l'énergie hydraulique soient aussi traités de manière prioritaire. La CGCA et HKBB proposent d'établir un ordre de priorités lié à un accroissement de la production ou à la production hivernale.

Selon EBS et Kraftwerke Hinterrhein AG, le Conseil fédéral doit se prononcer sur le traitement prioritaire des installations et non le DETEC.

Enfin, le PS, Aquaviva, Greenpeace, Grimselverein, Amis de la Nature Suisse, SAFE, la FSP et le WWF rejettent la disposition relative aux installations prioritaires. La COMCO et Eniwa y sont également opposés; la COMCO pourrait souscrire à une priorisation qui ne se base pas sur la production, mais sur l'efficacité de l'installation hydroélectrique.

Prime de marché

La prime de marché pour l'électricité produite par la grande hydraulique pourra être versée pour la dernière fois en 2022 selon le droit en vigueur. Cette réglementation n'est pas affectée par la révision actuelle.

La fin du régime des primes de marché correspond à la revendication des Vert'libéraux, Verts, du PS, d'Aquaviva, energie-wende-ja, de Greenpeace, SKS, RES Solothurn, SAFE, de la FSP, de l'USAM, de Triftkomitee, Verein Solarspar et du WWF. CES, SwissSolar et Romande Energie regrettent en revanche la fin de la prime de marché. Groupe E et Romande Energie proposent sur le principe de maintenir la prime de marché, tandis que plusieurs acteurs (AI, NW, TG et ZH, CGCA, UVS, ville de Zurich, Alpiq, Axpo, EKW, EWA, EWN, Kraftwerke Hinterrhein, ASAE, TGB, AES) estiment que le soutien par le biais de la prime de marché doit être au moins poursuivi jusqu'à l'entrée en vigueur de la LEné révisée ou jusqu'à l'ouverture du marché. D'autres prises de position plaident en faveur d'une solution transitoire conforme à l'ouverture du marché (AES, FMV, Kraftwerke Hinterrhein).

Monitoring

L'ASAE serait favorable à la mise en place d'un monitoring détaillé qui ne mentionne pas seulement la production et les projets réalisés chaque année, mais qui montre également les pertes de production qu'entraînent les prescriptions relatives aux paramètres et obligations écologiques.

Abandon du calcul des coûts supplémentaires non amortissables

La grande majorité des participants à la consultation salue – en partie explicitement – la simplification du calcul des contributions d'investissement à la suite de l'abandon du calcul des

coûts supplémentaires non amortissables. ACC, AEE Suisse, IBK et la COMCO considèrent en revanche que la mesure est peu efficace au regard de la réalisation de l'objectif fixé pour l'horizon 2050. La COMCO estime que l'abandon du calcul des coûts supplémentaires non amortissables entraînerait des effets d'aubaine indésirables. L'EiCom mentionne également le risque que l'abandon de ce calcul crée des effets d'aubaine.

2.8. Photovoltaïque

La majorité des participants à la consultation est favorable à l'augmentation, proposée à l'art. 25, al. 3, du taux maximal de la rétribution unique pour les installations qui ne font pas usage de la consommation propre. Il s'agit notamment de l'EnDK, des cantons d'AI, de BL, FR, du JU, de SH, TG, du TI, de VD, du VS et de ZH ainsi que des partis PEV et PS. En ce qui concerne le secteur de l'électricité, ce sont AEW Energie AG, EBS Energie, EKZ, Groupe E, Romande Energie, les SID et les SIG. D'autres retours positifs sur cette augmentation proviennent d'EIT.Swiss, du Conseil des EPF, de l'EPFL, de la FRC, de Greenpeace, HEV, Amis de la Nature Suisse, SAFE, de la FSP, de l'USS et de Swissolar. Les participants suivants se sont opposés à une augmentation ou étaient favorables à une augmentation plus faible pour les installations qui ne font pas usage de la consommation propre, notamment pour des raisons d'utilisation efficace des ressources et d'encouragement de la consommation propre: AVES Zug, Energie 360° AG, CES, Eniwa, EWZ, le CAS, SIA, FP et la COMCO.

Les retours sur l'art. 25a «Mises aux enchères pour la rétribution unique» étaient particulièrement nombreux. Les avis concernent en particulier la question de savoir si les grandes installations photovoltaïques doivent être encouragées par le biais des rétributions uniques, comme le propose le projet, ou par le biais d'une rétribution de l'injection ou d'une prime de marché flottante.

La plupart des participants se prononcent sur le principe pour la rétribution unique, en détail: l'EnDK, la CGCA, les cantons d'AI, de FR, GE, des GR, du JU, de NE, SH, TG, du TI, de VD, du VS, de ZH, la ville de Zurich ainsi que le PLR et le PS. D'autres partisans étaient BKW, CATEF, EBS Energie, CES, EIT.Swiss, EKZ, EnAlpin, l'EPFL, Groupe E, GGS, HKBB, HEV, CI CDS, Migros, Romande Energie, RES, RegioGrid, le SAB, le CAS, l'USAM, l'AES et VAS. Certains de ces participants ont aussi soumis des propositions d'adaptation du projet. Les suggestions les plus fréquentes concernaient d'une part l'introduction des mises aux enchères uniquement pour les installations qui ne font pas usage de la consommation propre, d'autre part l'extension des mises aux enchères à d'autres technologies.

Les mises aux enchères pour la rétribution unique sont rejetées par EWZ, Greina Stiftung et l'Agence Solaire Suisse. BL et LU, l'UVS, le PBD, le PDC, le PEV et les Verts ainsi qu'Alpiq, ESB, Energie Thun AG, FMV, Suissetec, Swisspower, SAFE, SKS, Greenpeace, Grimselverein, Amis de la Nature Suisse, la SES, la FSP et le WWF plaident pour la mise aux enchères d'une prime de marché flottante au motif que cette solution amène une amélioration de la sécurité de l'investissement. Swissolar propose des appels d'offres conjoints pour les primes de marché et les rétributions uniques.

De nombreux participants à la consultation se félicitent par ailleurs que les mises aux enchères soient séparées pour les installations avec et sans consommation propre. Certains suggèrent l'introduction de dispositions transitoires pour les installations déjà réalisées.

En ce qui concerne la conception des mises aux enchères au niveau de l'ordonnance, il y a eu beaucoup de propositions visant à relever la limite inférieure de puissance pour prendre part aux enchères et à introduire des critères d'adjudication supplémentaires tels que des propriétés écologiques ou la production d'électricité hivernale. D'aucuns ont également suggéré que plusieurs petites installations puissent se rassembler en une plus grande entité pour participer aux enchères. En outre, la rétribution unique doit prévoir un bonus en cas de couverture intégrale de la surface de toiture ou de production d'électricité hivernale accrue.

D'autres retours concernaient le lieu de production au sens de l'art. 16 LEné, qui devrait permettre la consommation propre par le biais du réseau de distribution de l'avis de nombreux participants à la consultation. Dans ce cadre, certains ont également réclamé une tarification différenciée du réseau, où les taxes doivent être inférieures à la normale en cas de consommation locale de l'électricité. Par

ailleurs, il est nécessaire de prendre des mesures d'aménagement du territoire pour renforcer le développement du photovoltaïque.

2.9. Énergie éolienne

Les cantons de BS, FR, du JU, de LU et du VS sont favorables à la poursuite de l'encouragement de l'énergie éolienne au-delà de 2022 et au passage au système des contributions d'investissement. Les organisations Paysage libre et PLCH demandent de renoncer complètement à l'encouragement de l'énergie éolienne en Suisse; le cas échéant, celui-ci doit se limiter aux installations éoliennes d'une hauteur totale de 20 mètres.

La limite inférieure de 10 MW pour les contributions d'investissement est largement critiquée, la plupart des participants à la consultation réclamant un abaissement de cette limite inférieure:

- BS et VD, les SIG, les SID, Romande Energie, SAK, Vento Ludens et Suisseéole exigent un abaissement de la limite inférieure à 5 MW.
- L'EnDK, la CGCA, VS, LU, UR et AI se prononcent pour un abaissement de la limite inférieure à 5 MW ou moins.
- ZH, SH et TG ainsi qu'Appenzeller Wind AG proposent de renoncer à une limite inférieure.

Ces propositions sont justifiées par le fait que de nombreux cantons prévoient dans leurs plans directeurs un nombre minimal de trois installations éoliennes par parc. Ces petits parcs éoliens doivent aussi pouvoir bénéficier de l'encouragement.

Pro Landschaft AR/AI préconise une production d'électricité de 40 GWh/a comme seuil d'entrée pour l'encouragement, comme variante un seuil de 20 MW. Amis de la Nature Suisse, la SES, Greenpeace, le WWF, Verein Energie-Wende ja et le PS approuvent la limite inférieure de 10 MW pour l'encouragement, car elle contribue à la concentration géographique des installations éoliennes. Le canton de SH et Schaffhauser Bauernverband demandent que les petites installations éoliennes intégrées notamment aux exploitations agricoles ne soient pas exclues de l'encouragement.

Quant au montant des contributions d'investissement, les cantons de TG et SH souhaitent que le taux de contribution soit fixé à 60% des coûts imputables à la place d'un taux maximal de 60%. OGUV suggère pour le taux de contribution une fourchette de 30 à 60%. À l'inverse, les organisations suivantes proposent des taux de contribution maximaux inférieurs: FP (40%), Eniwa (30%), PLCH (50%). Le CAS souhaite une réduction non chiffrée du taux maximal de contribution.

Les participants à la consultation demandent unanimement que non seulement les mesures du vent, mais aussi l'ensemble des coûts d'étude de projet – comme pour les autres technologies – soient imputables pour les contributions d'étude de projet dans le domaine éolien. La COMCO propose quant à elle de renoncer complètement aux contributions d'étude de projet pour toutes les technologies (énergie éolienne, force hydraulique, géothermie).

Les Verts, le PS, le CAS, le WWF, Greenpeace, FP, Amis de la Nature Suisse, Pro Landschaft AR/AI, Enveloppe des édifices Suisse et les Académies suisses des sciences demandent la suppression de l'art. 27a, al. 4. Ils justifient cette proposition par le fait que les cantons sont tenus de regrouper les installations éoliennes au niveau de l'aménagement du territoire. C'est pourquoi il ne doit pas non plus y avoir de dérogation à cette règle pour le soutien financier.

Le canton de VS propose que les bénéficiaires de contributions d'investissement – par analogie à la réglementation pour les projets de géothermie – doivent par exemple aussi mettre leurs données de mesure du vent à la disposition de la Confédération. PLCH demande de préciser dans le rapport explicatif, pour les valeurs indicatives, que l'énergie éolienne concerne principalement des petites installations dont la production d'électricité peut être stockée localement.

2.10. Biomasse / biogaz

De manière générale, les participants à la consultation concernés se prononcent en faveur de l'encouragement des installations de biomasse. Nombre d'entre eux considèrent toutefois que les

contributions d'investissement ne sont pas l'instrument approprié pour encourager les installations ayant des coûts d'exploitation élevés. C'est pourquoi ils recommandent la poursuite du système actuel de rétribution de l'injection. A titre d'alternative, il est possible d'examiner l'introduction d'une prime de marché flottante.

Plusieurs critiques portent sur le fait que le projet soumis à la consultation n'est pas suffisant pour mettre en œuvre la motion «Mieux exploiter le potentiel énergétique du bois» (19.3277) déposée par le conseiller national Erich von Siebenthal et transmise par le Parlement. Certains participants à la consultation demandent de réexaminer le montant de la contribution d'investissement de 60%, en particulier pour les installations qui présentent des coûts d'exploitation plus élevés. Il est nécessaire de trouver des solutions qui tiennent compte des coûts d'exploitation élevés. L'EnDK et de nombreux cantons signalent que les contributions d'investissement, dans la perspective de la sécurité de l'approvisionnement, devraient être assorties de conditions pour la production d'électricité et de chaleur durant le semestre d'hiver.

De manière générale, les milieux concernés s'expriment en faveur du maintien des contributions d'investissement pour les installations de combustion des déchets urbains, les installations d'incinération des boues, les installations au gaz d'épuration et les installations au gaz de décharge ainsi que pour les installations alimentées partiellement aux combustibles ou aux carburants fossiles (art. 27). Les associations concernées (ASED, VSA), certains exploitants de STEP, des bureaux d'ingénieurs et plusieurs associations environnementales plaident en particulier pour ce maintien. Les acteurs qui sont moins concernés par cette disposition sont pour l'exclusion de ces installations.

Certains participants à la consultation signalent que certaines installations de biomasse nécessitent en général peu de combustibles fossiles pour la phase de lancement afin de concevoir un processus aussi court que possible et respecter les exigences prévues dans l'ordonnance sur la protection de l'air. C'est pourquoi ils demandent d'adapter la formulation à l'art. 27, al. 3, let. c de telle sorte que seules les installations alimentées *pour l'exploitation normale* aux combustibles ou aux carburants fossiles n'aient pas droit à des contributions d'investissement.

2.11. Géothermie

Les mesures de soutien à la géothermie se déclinent en deux instruments principaux: les contributions d'investissements décrites à l'art. 27b et les garanties pour la géothermie décrites à l'art. 33.

Le maintien du soutien à la géothermie et l'introduction des contributions d'investissement pour les installations géothermiques ne sont largement pas controversés. La grande majorité des cantons qui se sont prononcés (AI, BL, BS, FR, JU, LU, NE, SO, VD, VS) ainsi que l'EnDK se félicitent du maintien de l'encouragement pour la géothermie au-delà de 2022. Le canton de NE exprime sa conviction que la géothermie offre un potentiel intéressant pour notre pays, bien que cette technologie rencontre localement des oppositions. Suivant les recommandations de l'EnDK, les cantons de BL, du JU et de SO se félicitent notamment du passage de la RPC au système de contributions à l'investissement.

La prolongation des mesures de soutien à la géothermie est également soutenue par le SAB, AEW Energie, Fernwärme Schweiz et Groupe E qui juge que ces mesures amèneront la géothermie plus proche du marché. L'association faîtière Géothermie Suisse demande quant à elle que les contributions de l'art. 27b et les garanties de l'art. 33 soient également appliquées aux installations de stockage géologiques qui sont capables de stocker non seulement de la chaleur mais aussi de l'électricité. Toutefois, certaines réserves ont été émises: d'une part, AVES Zug et Eniwa proposent que les contributions d'investissement pour les centrales géothermiques soient limitées à 30% (au lieu de 60%), comme pour les installations solaires, afin d'éviter les effets d'aubaine au détriment d'autres technologies; d'autre part, AEE Suisse et Alpiq soutiennent les contributions proposées pour les projets de centrales géothermiques mais proposent qu'elles devront faire l'objet d'une mise aux enchères pour obtenir une prime de marché dégressive avant de pouvoir être réalisées.

La source de financement du soutien à la géothermie reste contestable pour un certain nombre d'acteurs, la raison invoquée étant le niveau de maturité de la géothermie pour la production d'électricité. Selon l'UVS, le PS, les Verts et Verein Solarspar, les mesures de soutien pour la géothermie ne doivent pas être financées par le fonds alimenté par le supplément mais par les

budgets de recherche. Ce principe est largement repris par l'industrie électrique (Swissolar, SSES, SAFE, Verein energie-wende-ja.ch), les organisations pour la protection de l'environnement et du paysage (WWF, Greenpeace Suisse, SES, Amis de la Nature Suisse, FSP) et l'USS. Les Académies suisses des sciences sont également d'avis que compte tenu du niveau de développement encore faible et des fonds limités, il est logique de limiter dans un avenir proche la promotion de l'énergie géothermique à des projets pilotes (prometteurs). Seule l'association AVES Zug s'oppose formellement aux mesures de soutien à la géothermie sous toutes leurs formes.

Contributions à la planification des centrales géothermiques

Les contributions à la planification des centrales géothermiques proposées à l'al. 3 de l'art. 27b ont été majoritairement bien accueillies. Elles sont considérées comme positives par les cantons d'AI, de BS, BL, SO et l'EnDK; le canton de LU souligne tout particulièrement l'importance du soutien à la géothermie dès la phase de planification du projet. HKBB est également favorable à ces contributions à la planification. En outre, elle estime qu'étant donné qu'elle offre la possibilité de produire de l'électricité et de la chaleur sous forme d'énergie de bande et que son potentiel est également important, la géothermie devrait bénéficier d'un soutien et d'une promotion accrus.

Du côté de l'industrie électrique, Romande Energie, VAS et STS Wind soutiennent également les contributions à la planification des centrales géothermiques. Ils soulignent également l'importance du soutien dès la phase de planification du projet car la pratique montre trop souvent que les bons projets ne sont pas réalisés en raison d'années de clarifications préliminaires, de procédures d'objection et d'approbation. À l'instar de HKBB, STS Wind va même jusqu'à proposer que la hauteur des contributions à la planification des projets de géothermie devrait être ajustée de 40% à 80%. KF a également accueilli favorablement les contributions à la planification de projets de géothermie. Cependant, certaines réserves ont été émises par la COMCO qui est contre les contributions à la planification pour les projets qui ne se concrétisent pas à une date ultérieure alors qu'AEE Suisse propose qu'il n'y ait pas de remboursement en cas de non-réalisation du projet et que les contributions accordées pour la planification du projet ne doivent être remboursées qu'en cas de réalisation. STS Wind propose l'implémentation d'un système d'appel d'offres avec un quota comme système d'attribution des contributions à la planification.

Garanties pour la géothermie

Les garanties pour la géothermie ont reçu un retour très bigarré. L'association faîtière Géothermie Suisse propose que les garanties soient proposées en complément – et non plus alternativement – des contributions de l'art. 27b mais qu'elles soient limitées à hauteur max. de 35%. En cas d'échec, un projet pourrait recevoir un soutien à hauteur de max. 95%. La raison invoquée est que la géothermie présente un risque plus élevé dû aux manques de connaissances du sous-sol, le porteur de projet doit alors fournir 40% de capital-risque. Les autres énergies renouvelables ne présentent pas un tel risque.

Un grand nombre d'acteurs du domaine de l'énergie, tels que des associations municipales et régionales (Abwasserverband Altenrhein, Abwasserverband Morgental, Abwasserverband Region Lenzburg, Gemeindeverband ARA Worblental), des associations du domaine de l'énergie (InfraWatt, Hitachi Zosen Inova, Fernwärme Schweiz, Teris) et des bureaux (Hunziker Betatech AG et Marugg + Bruni AG), ont proposé l'ajout d'une garantie pour les réseaux de chaleur à distance. Ce nouvel instrument ferait l'objet d'un nouvel alinéa à l'art. 33 ainsi qu'à l'art. 38.

Partage de données

Le canton du VS soutient la mise à disposition de la Confédération des données et informations d'intérêt public et précise que cela nécessite de mettre des modèles de données à la disposition des cantons. Aucun autre commentaire n'a été reçu, positif ou négatif, en relation avec la publication des données des projets de géothermie.

Dispositions transitoires

L'association faîtière Géothermie Suisse recommande une mise à jour automatique avec effet rétroactif des contributions déjà octroyées dans l'ancien droit.

Autres mesures

Les cantons de VD et du VS soutiennent expressément le financement par la Confédération, sur la base de l'art. 51 de la loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement et à hauteur de 800 000 francs par an, des installations de contrôle et de surveillance des projets de géothermie soutenus par les mesures d'encouragement au sens de la LEne et de la loi du 23 décembre 2011 sur le CO₂. Alors que le canton de VD souligne que l'émergence de la géothermie profonde dépend de la capacité à maîtriser la sismicité induite, le canton du VS soutient la mise en place d'un système de monitoring plus étendu, incluant notamment, en plus des risques sismiques, la protection de la ressource en eau du sous-sol. Concernant la surveillance sismique, KF convient également que le SED assure à l'avenir une surveillance neutre, en veillant à ce que la responsabilité et l'obligation de rendre compte incombent exclusivement aux exploitants des projets et des installations. Cette mesure n'a pas reçu d'opposition par les autres participants de la consultation.

Le canton du VS souligne que le soutien à la géothermie doit également passer par des mesures d'encouragement indirectes telles que la mise en place d'un programme de sensibilisation nécessaire pour l'acceptation publique de cette énergie renouvelable.

2.12. Obligation de reprise et de rétribution

L'UVS, IBK, le PBD, plusieurs acteurs du secteur de l'électricité (AES, RegioGrid, Swisspower, AEW, AET, Alpiq, Axpo Holding AG, EBS, EKZ, Energie Thun, Eniwa, ESB, EWN, FMV, Groupe E, Repower) ainsi qu'AEE Suisse, Powerloop, Suisse Small Hydro, Suissetec et Swisscleantech plaident pour que ce ne soient pas les gestionnaires de réseau de distribution, mais un service central qui assure la reprise et la rétribution de l'électricité renouvelable produite localement. D'une part, parce qu'une rétribution par les gestionnaires de réseau de distribution ne cadre pas avec l'ouverture du marché et, d'autre part, parce que la rétribution serait ainsi uniforme à l'échelle nationale. Une telle rétribution uniforme, mais pas explicitement un service de reprise centralisé, est également prônée par les participants suivants: l'EnDK, les cantons de FR, GE, du JU et VS, le PBD, le PDC, le PEV, les Verts, le PS, la SES, SSES, Swissolar, VESE, Mhylab, Solarspar, Optimasolar, SAFE, Greenpeace, le WWF, Grimselverein, Alsol, la FSP, Casafair, SIA, SKS et l'EPFL. S'il ne devait pas y avoir de rétribution de reprise uniforme à l'échelle nationale, certains de ces participants sont favorables à un relèvement des rétributions uniques. RES demande explicitement que l'obligation de reprise et de rétribution reste de la compétence du gestionnaire de réseau de distribution.

Certains acteurs s'engagent pour que le montant de la rétribution se conforme au prix du marché, que ce soit le prix du marché de référence (PBD, Swisspower, Alpiq, Axpo Holding AG, Eniwa, ESB, EWN, Repower, Swisscleantech) ou le prix du marché au moment de l'injection (AES, EKZ). L'UDF, Energie Thun, ESB, Alsol et Windpower revendiquent une rétribution conformément au prix de l'électricité dans l'approvisionnement de base. IBK, AEE Suisse et Swiss Small Hydro demandent une rétribution conformément au prix du marché de référence pour les grandes installations et une rétribution conformément au prix de l'électricité dans l'approvisionnement de base pour les petites installations. SSES propose que la rétribution se fonde sur les coûts de revient des nouvelles centrales indigènes.

Les Vert'libéraux, les cantons de FR, du JU et VS, Eniwa, ESB et Swiss Small Hydro se prononcent pour des rétributions de reprise adaptées selon les saisons.

S'il n'y a pas de disposition relative à une rétribution de reprise minimale à l'échelle nationale, le PS propose de créer une compétence cantonale en la matière.

Certains acteurs du secteur de l'électricité demandent que l'obligation de rétribution ne s'applique que si la charge liée à la commercialisation de l'électricité est disproportionnée (AES, Swisspower, ESB, Eniwa, EWN, FMV, Repower).

Plusieurs acteurs du secteur de l'électricité suggèrent de ne payer la rétribution qu'à concurrence d'un certain taux maximal (p. ex. 70%) de la puissance des panneaux (AES, Swisspower, Axpo Holding AG, Eniwa, ESB, EWN). L'UMS réclame une limitation générale de la puissance d'injection à 70% de la puissance des panneaux.

2.13. Indications concernant les installations, véhicules et appareils fabriqués en série

Le canton de SG salue les nouveautés et propose de tenir rapidement compte des émissions sonores notamment pour les pompes à chaleur. Les cantons de TG et SH sont favorables à l'extension des indications et demandent de se concentrer sur les coûts d'exploitation. Ils rejettent des indications supplémentaires sur la charge environnementale, parce que l'étiquette deviendrait trop compliquée et que les différences des modèles sont trop infimes. La ville de Zurich souscrit à la plus grande flexibilité, en particulier l'indication des économies d'un modèle efficace par rapport à un modèle de référence. L'UVS soutient les nouveautés et propose de calculer les émissions de CO₂ au moyen d'une analyse complète du cycle de vie. Le PS et les Verts sont d'accord avec les adaptations et demandent de considérer également d'autres émissions sur l'ensemble du cycle de vie en plus des propriétés concernant la consommation énergétique (p. ex. polluants atmosphériques). Les associations environnementales (WWF, Greenpeace, Amis de la Nature Suisse et ATE) jugent la plus grande flexibilité judicieuse, qui crée ainsi la possibilité de prendre en considération des émissions telles que le bruit, les polluants ainsi que les coûts de fabrication et d'élimination.

SAFE soutient aussi les nouveautés proposées et recommande de considérer d'autres émissions sur l'ensemble du cycle de vie en plus des propriétés concernant la consommation énergétique. SKS juge la plus grande flexibilité judicieuse et approuve la possibilité de pouvoir aussi tenir compte des émissions telles que le bruit, des polluants et des données sur le cycle de vie. Il note que les émissions ne concernant pas la consommation énergétique doivent aussi être prises en considération (p. ex. polluants) et demande que la consommation en mode veille soit également indiquée. L'USS accueille favorablement une transparence accrue pour les consommateurs. La considération du cycle de vie doit représenter toutes les émissions. Schaffhauser Bauernverband soutient les adaptations permettant davantage de flexibilité dans la conception de l'étiquette-énergie et les exigences en matière d'information à la clientèle. Travail.Suisse soutient les modifications, en particulier l'extension à l'ensemble du cycle de vie. Le Conseil des EPF approuve les nouveautés proposées dans la base de calcul de l'étiquette-énergie et la flexibilité supplémentaire permettant de tenir compte d'autres critères en plus de la consommation directe d'énergie. Les Académies suisses des sciences saluent la flexibilisation prévue des mesures et mentionnent que les indications doivent rester claires et qu'il est nécessaire d'encourager l'électrification des véhicules routiers. Solarspar, Diana Hornung et energie-wende-ja cautionnent les nouveautés et recommandent de considérer également d'autres émissions sur l'ensemble du cycle de vie en plus des propriétés concernant la consommation énergétique.

Le TCS soutient les modifications sur le fond, mais fait remarquer qu'elles ne doivent être appliquées que si les données sont disponibles de manière fiable et offrent une plus-value au consommateur. Par ailleurs, elles ne devraient pas générer de charge bureaucratique disproportionnée. Le TCS estime en outre que les modalités doivent être réglées dans la LEné, et non dans l'OEEE.

Les Vert'libéraux préconisent d'étendre les dispositions aux bâtiments, car il y a un grand potentiel d'économies dans ce domaine. GSP souhaite un complément de l'art. 44 pour régler la question de la technique du bâtiment au niveau fédéral et non dans 26 lois cantonales. Cela entraînerait une amélioration de l'efficacité de l'administration. KGTV relève l'absence, à l'art. 44, de la prise en compte de l'utilisation de la lumière naturelle et de l'économie d'énergie électrique qui en découle. Il est nécessaire de compléter cet article. Eniwa demande de concrétiser la consommation d'énergie dans la loi. Il y a lieu de prendre en considération l'ensemble de la chaîne de création de valeur, qui représente trois phases (fabrication, exploitation et élimination) indiquées comme le total d'une durée de vie moyenne. Gazenergie note que l'art. 44 constitue la base de l'OEEE. La part imputable de biogaz y est augmentée à 20%. L'OEE-VT utilise exclusivement le terme de gaz naturel pour le mélange de carburants gaz naturel / biogaz. Ce terme doit être adapté aux art. 3, 4 et 5 OEE-VT.

L'UPSA estime juste et essentiel de considérer non seulement la consommation énergétique liée à la conduite, mais aussi la charge liée à la fourniture d'énergie. C'est déjà le cas aujourd'hui dans le calcul de la catégorie d'efficacité énergétique. Au regard de l'importance croissante de l'économie circulaire et au sens d'une même évaluation de plusieurs systèmes de propulsion, l'UPSA est en principe favorable à l'approche qui consiste à considérer l'impact environnemental d'un véhicule et des agents énergétiques utilisés pour sa fabrication, son exploitation et son élimination, pour ainsi dire de sa

naissance jusqu'à sa mort. Mais elle doute que la charge liée à une telle étiquette en vaille la peine et que les aspects supplémentaires puissent être représentés de manière fiable et pertinente. L'UPSA souligne que le consommateur a souvent le choix, en particulier pour les carburants alternatifs, quant aux sources dont ils proviennent et que cela a un grand impact. CES relève que l'efficacité de l'étiquette-énergie ne devrait pas être sous-estimée et ne précise pas si une étiquette-énergie plus complexe apporte grand-chose aux acheteurs potentiels. Il est nécessaire d'en clarifier les coûts et l'utilité avant sa publication. CES propose que les bases scientifiques élaborées par le PSI et l'Empa au moyen d'analyses approfondies du cycle de vie soient davantage intégrées dans les décisions.

L'UDC rejette l'extension de cette disposition au motif qu'elle entraîne davantage de bureaucratie. Un système développé spécifiquement pour la Suisse génère des coûts supplémentaires sans offrir de plus-value. Auto-Suisse et routesuisse refusent l'extension des dispositions. Les adaptations proposées pourraient avoir des répercussions contreproductives sur les modèles BEV et PHEV (p. ex. dans les impôts cantonaux sur les véhicules à moteur s'ils sont basés sur la catégorie d'efficacité énergétique). De plus, l'information supplémentaire n'apporte selon eux aucune plus-value. Les informations sur les coûts liés au cycle de vie ne sont pas vérifiables et engendrent un excès de bureaucratie. C'est pourquoi il est nécessaire de s'aligner sur les prescriptions européennes et internationales.

VFAS réclame la suppression de l'étiquette-énergie, car la charge administrative est trop importante pour les PME. La flexibilité supplémentaire est rejetée au motif que le processus de calcul n'est plus vérifiable. Cela entraîne une insécurité juridique et une augmentation du prix des produits. L'USAM n'est pas favorable à la flexibilité supplémentaire, parce qu'elle permet de nouvelles possibilités d'intervention et que le processus de calcul n'est plus compréhensible. KF se montre critique à l'égard de la flexibilité supplémentaire et préconise de reprendre les étiquettes de l'UE. De plus, les étiquettes-énergie ne doivent pas être surchargées d'informations. CS rejette l'art. 44, al. 1, car l'exécutif est élevé au rang de législateur d'une manière inadmissible. Reste à savoir quelles informations obligatoires le CF peut édicter. La concurrence entre prestataires est ainsi entravée de manière grave et inappropriée. AVES Zug relève que la complexification de l'étiquette-énergie génère de la bureaucratie. À son sens, le CF doit établir clairement les coûts et l'utilité. HKBB rejette la flexibilisation générale, car la priorité doit être accordée à l'empreinte énergétique. L'extension des paramètres ayant trait à l'énergie à l'ensemble du cycle de vie est en revanche approuvée. La SSE rejette l'extension de la disposition en arguant que les informations sur les coûts liés au cycle de vie ne sont pas vérifiables et génèrent une bureaucratie excessive. C'est pourquoi il est nécessaire de se fonder sur les informations européennes.

2.14. Appels d'offres pour des capacités de production en hiver (art. 9 LApEI) et autres instruments permettant de garantir la sécurité de l'approvisionnement

Demandes visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement

De nombreux milieux réclament un renforcement de la sécurité de l'approvisionnement. L'EnDK, la CGCA et les cantons de SG, d'AR, de LU et du JU ainsi que l'UDC, le PLR, l'ASAE, DSV, l'AES, l'ASIG et de nombreux représentants de l'économie (p. ex. GGS, IGEB, Swissmen) notamment se prononcent en faveur d'une augmentation de la production hivernale. D'autres participants à la consultation relativisent ces revendications. Les Vert'libéraux, qui préfèrent des mesures d'incitation à des subventions supplémentaires, expliquent que les prix, en cas de futures pénuries, augmenteront si fortement durant ces périodes qu'il vaudrait la peine d'investir dans une installation de production correspondante. Si aucune installation n'est construite dans un marché qui fonctionne, elle n'est pas non plus nécessaire d'un point de vue économique. Le PLR souligne l'importance de modèles proches du marché. Les Académies suisses des sciences écrivent que la sécurité de l'approvisionnement en hiver peut être globalement renforcée par une diversification géographique des énergies renouvelables et notent que les risques de dépendance à l'égard des importations sont en général surestimés par rapport à ce qu'ils sont dans la pratique.

Instruments

Les avis divergent sur les mesures appropriées pour encourager la production hivernale et leur conception. L'EnDK, AR, OW et SG notamment saluent les mesures prévues dans la LENE. Une grande partie des participants à la consultation est favorable à l'inscription dans la loi d'objectifs contraignants pour la production indigène. D'aucuns réclament des objectifs pour le couplage chaleur-force (CCF) (Powerloop). Par ailleurs, certains participants souhaitent aussi des objectifs contraignants pour d'autres agents énergétiques (Eniwa, EPFZ) ou en matière de flexibilité (Vert'libéraux). À l'inverse, AR et LU critiquent le fait que le projet ne présente pas de mesures concrètes visant à garantir l'approvisionnement en hiver. Les deux cantons ainsi que BKW et Carnot-Cournot-Netzwerk mentionnent que le développement des énergies renouvelables visé dans la LENE ne conduit pas nécessairement à un renforcement de la sécurité de l'approvisionnement. Une grande partie des participants (p. ex. EICOM, EnDK, ASAE, Alpiq, AES, IBK, Carnot-Cournot, Repower, Energiewende, Swissscleantech, Swisseeole, Economiesuisse) demande d'axer les mesures sur la production hivernale et de prévoir une différenciation saisonnière. GR et TG, AEE Suisse, DSV, Swissscleantech, Chroobach, Marugg + Bruni, Hunziger Betatech, Biomasse Suisse, IBK et Energiewende proposent de concevoir les appels d'offres et les contributions d'investissement de telle sorte que les profils de production des nouvelles capacités soient axés sur les déficits d'approvisionnement en hiver. EWZ estime que le développement doit suivre en premier lieu les besoins en électricité. Dans ce contexte, SAB et EnAlpin déplorent le risque de dépendance croissante à l'égard des importations.

Objectifs

L'EICOM, CES, AEE Suisse et Energiewende sont d'avis que les objectifs ne sont pas suffisants. TG, GR, l'EICOM, AEE Suisse, l'AES, l'ASIG, IWB, IBK, Ökostrom, Swissscleantech, Swisseeole et Powerloop plaident pour des valeurs indicatives concrètes pour le semestre d'hiver. L'EICOM demande un développement d'au moins 5 TWh concernant l'électricité hivernale jusqu'en 2035. Berner Bauernverband et Biomasse Suisse réclament des objectifs de développement spécifiques aux technologies. AEE Suisse, l'ASIG et Powerloop notamment estiment que les accumulateurs et les capacités liées dans le cadre d'accords contractuels doivent être pris en compte en cas de conclusion d'un accord sur l'électricité. Dans le contexte des valeurs cibles, l'ASAE, l'EICOM, l'AES, l'UVS et CES veulent une définition du degré d'autosuffisance ou un maintien du degré d'autosuffisance actuel. L'AES propose une capacité d'autonomie énergétique de quatorze jours et un degré d'autosuffisance de 80% (valeur moyenne sur cinq semestres d'hiver). La ville de Zurich souhaite des valeurs indicatives quantitatives (p. ex. un degré d'autosuffisance minimal pour l'approvisionnement en électricité pendant l'hiver). IWB demande une capacité d'autosuffisance étendue en hiver. DSV exige une «table ronde» (surtout avec la branche) pour définir un degré d'autosuffisance.

Art. 9 LApEI

Dans ce contexte, une grande partie des participants à la consultation est favorable à l'objectif d'adapter l'art. 9 LApEI en ce sens que des appels d'offres sont instaurés pour le développement d'installations de production indigènes. Quelques acteurs considèrent toutefois l'art. 9 LApEI comme une sorte d'article d'urgence qui n'est pas approprié pour atteindre des objectifs de développement dont la nécessité est connue aujourd'hui déjà. Il est fait référence à plusieurs reprises aux analyses de l'EICOM sur la problématique de l'électricité hivernale. D'après l'EnDK, SG, JU, AR, LU, Axpo, Repower et Swisssmem, il est nécessaire de prévoir directement des mesures dans la LENE en faveur de son développement. Scienceindustries, AIHK, Economiesuisse, CCIG, le Centre patronal et HKBB sont d'avis qu'une focalisation sur la sécurité de l'approvisionnement et donc sur les futurs besoins en électricité pendant les mois d'hiver est plus importante que des objectifs de développement pour les nouvelles énergies renouvelables. GGS, IGEB et Swisssmem notamment insistent sur l'ouverture du marché et l'accord sur l'électricité pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, c'est-à-dire une protection passant par le marché international de l'électricité et une meilleure intégration. Les Vert'libéraux le mentionnent également.

Appels d'offres technologiquement neutres vs spécifiques

Dans les priorités possibles, la force hydraulique figure généralement au premier plan – parfois aussi avec le soutien de l'énergie éolienne ou photovoltaïque. Souvent, le couplage des secteurs est évoqué comme une valeur dont il faut mieux tenir compte. La CGCA, l'ASAE et les Académies suisses des sciences sont favorables à un développement axé sur la force hydraulique. Alpiq et les Académies suisses des sciences demandent explicitement de prendre en compte les centrales de pompage-turbine, car il s'agit d'une énergie contrôlable. En même temps, ils signalent les longs délais de planification. En cas de focalisation du développement, il est indispensable de tenir également compte de l'énergie éolienne (Alpiq, Vento Ludens), car elle est produite pour une part considérable pendant les mois d'hiver. OW, Migros et les Académies suisses des sciences plébiscitent l'électricité hivernale d'origine photovoltaïque.

À part les partisans d'une focalisation sur l'électricité hivernale, plusieurs prises de position considèrent que la meilleure solution réside dans les appels d'offres technologiquement neutres pour les énergies renouvelables (Ökostrom Schweiz, AEE Suisse, IBK) ou dans les appels d'offres technologiquement neutres, avec le gaz comme centrale de secours ou en combinaison avec une compensation du CO₂ (PLR, BKW, USAM, AES, Centre patronal, Economiesuisse, Swissmem). Dans le contexte des solutions fondées sur le principe de la neutralité technologique, AEE Suisse, Ökostrom, EWB, IWB, les Académies suisses des sciences, IBK et SSV mentionnent aussi une intégration du stockage et de la flexibilité dans le système global. L'AES, l'ASIG, Avenir Suisse, Hunziker, Teris, Hitachi, Abwasserverband Morgenthal, EWB, Carnot-Cournot, H2-Energie, Biomasse Suisse, Avenergy, l'EPFZ, Energiewende, l'UVS et Powerloop parlent du couplage des secteurs (chaleur, CCF, Power-to-X, biométhane, gaz de synthèse, aussi en combinaison avec des centrales à énergie totale équipée) comme source de flexibilité et de réserve.

Autres mesures

Un ordre explicite des priorités pour les installations est un thème assez fréquent: l'EnDK, GR, AR et LU notamment le proposent pour les projets hydroélectriques, alors que TG, IWB, l'AES, les Académies suisses des sciences et Swissscleantech le font pour des projets axés sur la sécurité de l'approvisionnement, et IBK pour des installations sur des bâtiments publics.

En ce qui concerne le développement de la force hydraulique, les Académies suisses des sciences estiment qu'une meilleure coordination avec d'autres objectifs (protection des eaux, protection du paysage, zones protégées d'importance nationale) est nécessaire. L'harmonisation avec les objectifs de protection de l'environnement et du paysage fait par ailleurs l'objet de diverses appréciations. IWB réclame une révision de la loi sur l'aménagement du territoire et de la loi sur la protection de la nature et du paysage pour pouvoir concrétiser les projets plus facilement. À l'inverse, plusieurs prises de position demandent plutôt un renforcement de la protection de la nature et du paysage dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 et de l'amélioration de l'autosuffisance.

AEE Suisse et IBK notamment veulent financer des capacités de production et de stockage indigènes supplémentaires par le biais d'un supplément général perçu sur le réseau visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement (limité dans un premier temps à un montant de 0,2 ct./kWh). Le Conseil fédéral doit rendre compte de l'utilisation des moyens et de leur efficacité de même que d'une éventuelle augmentation des fonds dans son suivi de la Stratégie énergétique 2050.

2.15. Autres thèmes dans le domaine de la loi sur l'approvisionnement en électricité

Centre de données

En ce qui concerne l'introduction, prévue dans la révision de la LApEI, d'un centre national de données, c'est-à-dire une plateforme d'échange fondamental de données pour l'ouverture du marché de l'électricité, recueille l'adhésion de principe des partis qui se sont prononcés (Vert'libéraux), de la branche (Romande Energie, ESB) et des associations de consommateurs (KF). L'AES, Swissspower, les SIG, EKZ, Groupe E, EBS, AEW et RegioGrid précisent qu'un tel centre devrait avoir une

structure subsidiaire aussi réduite que possible, c'est-à-dire un «datahub light», alors que Swissgrid souhaite un vaste centre de données extensible de manière modulaire. DSV rejette un tel centre pour des raisons de sécurité.

Espace d'innovation non réglementé

La possibilité d'un *espace d'innovation non réglementé* est accueillie favorablement par la branche et ses associations (AES, DSV, Swisspower, ASIG, RES) ainsi que par les représentants des consommateurs et quelques acteurs (KF, Energiewende). Cette réglementation crée un espace permettant de s'écarter des prescriptions de la LApEI dans un cadre limité dans le but d'expérimenter des innovations dans des projets pilotes et des tests pratiques. Un tel cadre réglementaire spécial devrait être limité dans l'espace et dans le temps et disponible pour des approches innovantes le plus simplement possible.

Régulation du réseau

La création de solutions d'électricité de proximité, sur la base desquelles le surplus d'électricité photovoltaïque peut être vendu dans le quartier, est acceptée sur le fond. L'ouverture du marché de l'électricité permet ainsi des solutions locales telles que des marchés de l'électricité de proximité et des communautés d'énergie. L'approbation vient aussi bien des partis qui se sont prononcés (Vert'libéraux) que de la branche et de ses associations (AES, DSV, EBS, AEW, EKZ, Regiogrid), des milieux économiques et paysans (USS, Solothurner HK, USAM). D'autres organisations intéressées (Alsol, Casafair, Energiewende) et des particuliers s'expriment à l'identique, avec le souhait toutefois que les rémunérations pour l'utilisation du réseau soient réduites en cas d'approvisionnement local. Les représentants de la branche précisent à cet égard qu'il ne doit pas y avoir, avec ce modèle, de subventions transversales par le biais des rémunérations pour l'utilisation du réseau. D'après EKZ, des rémunérations réduites pour l'utilisation du réseau ne sont envisageables que si les investissements diminuent. RES voit divers problèmes de sécurité dans la mise en œuvre de telles solutions.

Le thème de l'électricité de proximité suscite aussi des observations fondamentales sur la question des «tarifs de réseau». Le schéma de la consultation de l'hiver 2018-2019 sur la révision de la LApEI se répète, un peu plus nettement: les participants de la branche soutiennent principalement une augmentation possible des prix de puissance, perçue comme davantage conforme au principe de causalité, assortie de la possibilité de tarifs (horaires) flexibles en cas d'une large diffusion des compteurs intelligents (Swisspower, ESB, de manière générale: DSV). Les Vert'libéraux, DSV, AEE Suisse, Solarspar, Amis de la Nature Suisse, Greenpeace, Prométerre, SIA et des particuliers privilégient, par dérogation aux propositions formulées dans le cadre de la révision de la LApEI, une tarification du réseau qui dépend davantage de la distance. L'idée d'une tarification en fonction de la distance est rejetée par la SSE, qui n'aimerait pas désavantager les milieux ruraux. Des avis défavorables sur de possibles prix de puissance plus élevés proviennent des associations environnementales (SES, WWF, Greenpeace, Amis de la Nature Suisse), de RES et d'autres groupes (SSE, Berner Bauernverband, SAFE, Union suisse des paysannes et des femmes rurales).

Dans le domaine de la régulation du réseau, il y a en outre des prises de position isolées, sur la régulation de la flexibilité et la régulation Sunshine, qui répètent les points avancés dans la consultation relative à la LApEI. Les deux mesures étaient alors largement soutenues. Swissgrid précise que les nouvelles réglementations ne doivent pas limiter la disponibilité de flexibilités pour l'achat d'énergie de réglage et souhaite d'éventuelles incitations réglementaires dans l'optique d'un comportement bénéfique pour le réseau.

Régulation du stockage

Une égalité de traitement avec les centrales à pompage-turbinage, qui sont actuellement exemptées du paiement des rémunérations pour l'utilisation du réseau, est réclamée assez souvent pour toutes les formes de stockage; cette exception doit être précisée dans la LApEI. Une égalité de traitement est avancée par le canton de LU, les Vert'libéraux et des représentants de la branche (AES, Swisspower, ASIG, Ökostrom Schweiz, AEE Suisse, EWB, Regioenergie Solothurn, Energie Thun, Energie 360, ESB) ainsi que d'autres acteurs (IBK, Powerloop, SIA et Biomasse Suisse). L'égalité de traitement encourage le développement des accumulateurs, et même le couplage des secteurs en fonction de

l'étendue de l'exemption. Swissgrid demande une égalité de traitement pour les accumulateurs sans consommateurs finaux, pour qu'un marché liquide de flexibilités puisse se développer. Un soutien supplémentaire spécifique aux systèmes de stockage novateurs est judicieux d'après le SSP et IWB.

Système de mesure

Dans le domaine des systèmes de mesure, une ouverture complète du marché est saluée par les Vert'libéraux et SIA. Les innovations dans les services énergétiques sont primordiales dans le cadre d'une telle ouverture. Romande Energie soutient une ouverture partielle du marché pour des raisons pratiques. La branche et ses associations sont largement défavorables à une libéralisation (AES, DSV, VAS, Swisspower, Groupe E, EBS, AEW, EKZ, RES, SIG, ESB, Regiogrid). Elles justifient leur position par la complexité et les coûts qui résultent d'une ouverture de même que par un faible intérêt économique alors que le déploiement des compteurs intelligents est déjà en cours.

Ouverture du marché de l'électricité

Un grand nombre d'avis concernent l'ouverture complète du marché de l'électricité visée par le Conseil fédéral. Les partis qui se sont explicitement prononcés (Vert'libéraux, FDP Weinigen), les représentants de l'industrie et des consommateurs (p. ex. GGS, IGEB, CCIG, Migros, CI CDS, KF) comme des acteurs du secteur de l'électricité (Swisscleantech, Biomasse Suisse, EGS, Windpower, Ökostrom Schweiz, CFC) relèvent sa grande importance pour le marché suisse de l'électricité. Ils soulignent les attentes à l'égard des innovations significatives escomptées. Une mise en œuvre dans les meilleurs délais est exigée. Des avis positifs de particuliers et d'associations (Energiewende) sont par ailleurs formulés. D'autres particuliers notent que l'ouverture du marché doit être liée à l'introduction d'une taxe d'incitation – telle qu'elle était prévue à l'origine dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 – pour que les prix «justes» de l'électricité s'établissent en Suisse. VAS, le SSE et Berner Bauernverband exigent un accompagnement suffisant de l'ouverture complète du marché. Les avis critiques et défavorables à l'ouverture du marché proviennent de la ville de Lausanne, des syndicats (USS, SSP) et de certains acteurs de la branche (SIG, SID). DSV réclame une nouvelle conception du marché en complément de son ouverture.

La conception de l'approvisionnement de base, dans lequel le produit standard doit être intégralement composé d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables en Suisse en vertu du projet de révision de la LApEI mis en consultation, fait l'objet de nouvelles discussions. En plus d'une tendance généralement favorable de la part d'organisations liées à l'environnement (Amis de la Nature Suisse, Greenpeace, SAFE, Windpower) et de particuliers, il convient de relever des vœux additionnels concernant les garanties d'origine qui doivent être déposées. Windpower souhaite, lors de l'ouverture du marché, que les clients soient exemptés du supplément réseau de 0,2 ct./kWh dans le produit standard ou en cas d'achat d'électricité locale (le montant correspond aux fonds d'encouragement de la grande hydraulique). KF veut des possibilités plus fréquentes de changer de fournisseur, une transparence accrue et des droits des consommateurs plus définitifs (réglementation obligatoire et non potestative). Une réduction de la réglementation est proposée par les Vert'libéraux, plusieurs acteurs de la branche (Swisspower, DSV, ESB, RES, ESB) ainsi que par la CFC et Verein Kettenreaktion (à des degrés divers). Il s'agit d'une exception au contrôle de prix renforcé qui est prévu, d'une réduction ou d'un abandon des exigences de qualité concernant le mix d'électricité prévu dans le contrat standard. Groupe E veut limiter les possibilités d'un retour des petits clients finaux dans l'approvisionnement de base – par analogie à la réglementation actuelle pour les grands consommateurs.

Dans le contexte plus large de l'ouverture du marché, des représentants de la branche (BKW, Groupe E, EBS, AEW, Romande Energie, Regiogrid) demandent que le traitement prioritaire des énergies renouvelables dans l'approvisionnement de base soit maintenu comme solution transitoire jusqu'à la mise en œuvre d'une ouverture complète du marché.

Réserve de stockage

Certains participants à la consultation ont également pris position sur la réserve de stockage prévue, qui a bénéficié d'un large soutien lors de la consultation relative à la LApEI. En substance, les positions d'alors sont réaffirmées. Il en va de même au sujet de l'obligation d'échanger les données.

Divers

Swissgrid relève par ailleurs la mise en œuvre déficiente du développement du réseau et des procédures d'autorisation; les réinjections croissantes à partir des niveaux de réseau inférieurs devraient faire l'objet d'une attention particulière dans les réglementations visant à renforcer la sécurité du réseau. La société nationale pour l'exploitation du réseau électrique estime en outre qu'il est préférable que l'exclusion des installations utilisées pour éliminer le surplus d'électricité se fasse par une interdiction dans la LEn, et que soit introduite la possibilité de tenir compte, dans la base de coûts régulée, de l'éventuelle acquisition de garanties d'origine pour les pertes de réseau. SIA et Zevvy attirent l'attention sur le pouvoir de marché des gestionnaires de réseau de distribution qui n'est pas suffisamment contrôlé, en raison d'une séparation lacunaire des activités ou d'une régulation des coûts du réseau pas assez stricte.

3. Liste des abréviations

ACC	Association des communes concédantes du Valais
ACE	Arbeitsgruppe Christen + Energie
ACR	Azienda cantonale dei Rifiuti
AECA	Association des établissements cantonaux d'assurance
AEE Suisse	Organisation faîtière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
AELSI	Associazione per l'energia del legno della Svizzera italiana
AES	Association des entreprises électriques suisses
AET	Azienda elettrica ticinese
AG	Canton d'Argovie
AGORA	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture
AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
AIHK	Aargauische Industrie- und Handelskammer
Alsol	Alsol AG Alternative Energiesysteme
AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
ARA Bern	Abwasserreinigungsanlage Region Bern AG
ASAE	Association suisse pour l'aménagement des eaux
ASED	Association suisse des exploitants d'installations de traitement des déchets
asep	Association suisse des professionnels de l'environnement
ATE	Association transports et environnement
AVRL	Abwasserverband Region Lenzburg
BE	Canton de Berne
BKW	BKW Energie SA
BL	Canton de Bâle-Campagne
BS	Canton de Bâle-Ville
CAS	Club Alpin Suisse
CATEF	Camera Ticinese dell'Economia Fondiaria
CCIG	Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
CCN	Carnot-Cournot-Netzwerk
Cemsuisse	Association suisse de l'industrie du ciment
CES	Club Energie Suisse
CFC	Commission fédérale de la consommation
CFNP	Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
CGCA	Conférence gouvernementale des cantons alpins
CI CDS	Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse
CKW	Centralschweizerische Kraftwerke AG
COMCO	Commission de la concurrence
Conseil des EPF	Conseil des écoles polytechniques fédérales
CS	Credit Suisse Energy Infrastructure Partners AG
CS	Communication Suisse
DSV	Dachverband Schweizer Verteilnetzbetreiber
EBS	EBS Energie AG
EKW	Engadiner Kraftwerke
EKZ	Elektrizitätswerke des Kantons Zürich
EICom	Commission fédérale de l'électricité
EnDK	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
ESB	Energie Service Biel/Bienne
EWA	Elektrizitätswerk Altdorf
EWB	Energie Wasser Bern
EWN	Kantonales Elektrizitätswerk Nidwalden
EWZ	Elektrizitätswerk der Stadt Zürich
FER	Fédération des entreprises romandes
FMV	Forces motrices valaisannes SA
FP	Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
FPE	Fédération suisse des représentations du personnel de l'économie électrique
FR	Canton de Fribourg
FRC	Fédération romande des consommateurs

FSP	Fédération suisse de pêche
GBM	Gemeindebetriebe Muri
GGS	Gruppe Grosser Stromkunden
GL	Canton de Glaris
GR	Canton des Grisons
GSP	Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur
HEV	Hauseigentümerverband Schweiz
HKBB	Handelskammer beider Basel
IBI	Industrielle Betriebe Interlaken
IBK	Interessengemeinschaft der Bündner Konzessionsgemeinden
IGEB	Groupement d'intérêt des industries à consommation intensive d'énergie
IWB	Industrielle Werke Basel
JU	Canton du Jura
KF	Forum suisse des consommateurs
KGTV	Conférence des associations de technique du bâtiment
KHR	Kraftwerke Hinterrhein AG
KWO	Kraftwerke Oberhasli AG
LEaux	Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (RS 814.20)
LEne	Loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (RS 730.0)
LPN	Loi fédérale du 1 ^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (RS 451)
LU	Canton de Lucerne
NE	Canton de Neuchâtel
NW	Canton de Nidwald
OApEI	Ordonnance du 14 mars 2008 sur l'approvisionnement en électricité (RS 734.71)
OGUV	Oberwalliser Gruppe Umwelt und Verkehr
OW	Canton d'Obwald
PBD	Parti bourgeois-démocratique Suisse
PDC	Parti démocrate-chrétien Suisse
PEV	Parti évangélique suisse
PLCH	Fédération Paysage Libre Suisse
PLR	Parti libéral-radical Suisse (les Libéraux-Radicaux)
PS	Parti socialiste suisse
PSR IPPNW	Physicians for Social Responsibility/International Physicians for the Prevention of Nuclear War
PUSCH	Praktischer Umweltschutz
RES	Regio Energie Solothurn
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
SACEN	Société d'approvisionnement et de commercialisation de l'énergie
SAFE	Agence suisse pour l'efficacité énergétique
SAK	St.Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG
SDL	Service-système
SES	Fondation suisse de l'énergie
SG	Canton de Saint-Gall
SH	Canton de Schaffhouse
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SID	Services industriels de Delémont
SIE	Service intercommunal de l'électricité SA
SIG	Services industriels de Genève
SKS	Stiftung für Konsumentenschutz
SO	Canton de Soleure
SSE	Société suisse des entrepreneurs
SSes	Société suisse pour l'énergie solaire
SSes SO	SSes Südostschweiz
SSP	Syndicat des services publics
Suissetec	Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment
SVUT	Schweizerischer Verband für Umwelttechnik
SZ	Canton de Schwyz
TCS	Touring Club Suisse

Teris	Teleriscaldamento del Bellinzone SA
TG	Canton de Thurgovie
TGB	Technische Gemeindebetriebe Bischofszell
TI	Canton du Tessin
UDC	Union démocratique du centre
UDF	Union démocratique fédérale
UFS	Umweltfreisinnige St. Gallen
UMS	Union maraîchère suisse
UR	Canton d'Uri
USAM	Union suisse des arts et métiers
USS	Union syndicale suisse
UVS	Union des villes suisses
VARA	Vereinigung Aargauischer Abwasserreinigungsanlagen
VAS	Verband Aargauischer Stromversorger
VD	Canton de Vaud
Vert'libéraux	Parti vert'libéral Suisse
VESE	Association des producteurs d'énergie indépendants (un groupement professionnel de la SSES)
VFAS	Association suisse du commerce automobile indépendant
VS	Canton du Valais
VSA	Association suisse des professionnels de la protection des eaux
VSGS	Association Smart Grid Suisse
VUE	Association pour une énergie respectueuse de l'environnement
WWF	World Wide Fund for Nature
ZG	Canton de Zoug
ZH	Canton de Zurich

4. Liste des participants

Cantons
Argovie
Appenzell Rhodes-Extérieures
Appenzell Rhodes-Intérieures
Bâle-Campagne
Bâle-Ville
Berne
Fribourg
Genève
Glaris
Grisons
Jura
Lucerne
Nidwald
Neuchâtel
Obwald
Saint-Gall
Schaffhouse
Schwyz
Soleure
Tessin
Thurgovie
Uri
Vaud
Valais
Zoug
Zurich
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale
Parti bourgeois-démocratique (PBD)
Parti démocrate-chrétien (PDC)
Parti écologiste suisse (Les Verts)

Parti évangélique suisse (PEV)
Parti socialiste suisse (PS)
Parti vert'libéral (Vert'libéraux)
PLR. Les Libéraux-Radicaux
Union démocratique du centre (UDC)
Union démocratique fédérale (UDF)
Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national
Association des communes suisses
Groupeement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Union des villes suisses (UVS)
Associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national
economiesuisse
Travail.Suisse
Union suisse des arts et métiers (USAM)
Union suisse des paysans (USP)
Union syndicale suisse (USS)
Commissions et conférences
Commission de la concurrence (COMCO)
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)
Commission fédérale de l'électricité (ElCom)
Commission fédérale de la consommation (CFC)
Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP)
Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA)
Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)
Industrie électrique
AEW Energie AG
Alpiq
Association des entreprises électriques suisses (AES)
Association Smart Grid Suisse (VSGS)
Association suisse pour l'aménagement des eaux (ASAE)
Avenergy Suisse
Axpo Holding AG
Azienda Cantonale dei Rifiuti (ACR)
Azienda Elettrica Ticinese (AET)
BKW Energie SA
Centralschweizerische Kraftwerke AG (CKW)
Dachverband Schweizer Verteilnetzbetreiber (DSV)
ebs Energie AG
EIT.Swiss
Elektrizitätswerk Altdorf AG (EWA)
Elektrizitätswerk der Stadt Zürich (EWZ)
Elektrizitätswerke des Kantons Zürich (EKZ)
EnAlpin
Energie Service Biel/Bienne (ESB)
Energie Thun AG
Energie Wasser Bern (EWB)
Energie 360° AG
Engadiner Kraftwerke (EKW)
Eniwa
Fédération suisse des représentations du personnel de l'économie électrique (FPE)
Forces motrices valaisannes SA (FMV)

Groupe E
H2Energy
Industrielle Betriebe Interlaken AG (IBI)
Industrielle Werke Basel (IWB)
Kantonales Elektrizitätswerk Nidwalden (EWN)
Kraftwerke Hinterrhein AG (KHR)
Kraftwerke Oberhasli AG (KWO)
Regio Energie Solothurn (RES)
regioGrid
Repower AG
Romande Energie
Service intercommunal de l'électricité SA (SIE)
Services industriels de Delémont (SID)
Services industriels de Genève (SIG)
Société d'approvisionnement et de commercialisation de l'énergie (SACEN)
St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG (SAK)
Swissgrid
Swisspower SA
Technische Gemeindebetriebe Bischofszell (TGB)
Teleriscaldamento del Bellinzonese SA (Teris)
Vento Ludens Suisse GmbH
Verband Aargauischer Stromversorger (VAS)
Industrie et services
Aargauische Industrie- und Handelskammer (AIHK)
Alfred Schaffer EDI-Dienstleistungen
Association Industrie suisse de la terre cuite
Association suisse de l'industrie du ciment (Cemsuisse)
Centre patronal
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)
Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS)
Communication Suisse (CS)
Credit Suisse Energy Infrastructure Partners AG (CS)
Fédération des coopératives Migros
Fédération des entreprises romandes (FER)
GastroSuisse
Groupement d'intérêt des industries à consommation intensive d'énergie (IGEB)
Gruppe Grosser Stromkunden (GGS)
Handelskammer beider Basel (HKBB)
HotellerieSuisse
Hunziker Betatech AG
Marugg + Bruni AG
Ryser Ingenieure AG
Scienceindustries
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)
Solothurner Handelskammer
Swissmem

Industrie des transports
Association suisse du commerce automobile indépendant (VFAS)
Auto-Suisse
routesuisse
Touring Club Suisse (TCS)
Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)
Industrie du bâtiment
Association suisse des entreprises de construction en bois
Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (Suissetec)
Camera Ticinese dell'Economia Fondiaria (CATEF)
Casafair
Conférence des associations de technique du bâtiment (KGTV)
constructionsuisse
Enveloppe des édifices Suisse
Hauseigentümerversand Schweiz (HEV)
Société suisse des entrepreneurs (SSE)
Industrie du gaz et du pétrole
Erdgas Einsiedeln AG
Gazenergie
Gaznat SA
Organisations de protection des consommateurs
Fédération romande des consommateurs (FRC)
Forum suisse des consommateurs (KF)
Stiftung für Konsumentenschutz (SKS)
Organisations pour la protection de l'environnement et du paysage
Amis de la Nature Suisse
Aqua Viva
Association Non au parc éolien - les collines de la Sonnaz
Association suisse pour la protection du climat
Association transports et environnement (ATE)
BirdLife Suisse
Fédération Paysage Libre Suisse (PLCH)
Fondation suisse de l'énergie (SES)
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP)
Greenpeace Suisse
Grimselverein
Oberwalliser Gruppe Umwelt und Verkehr (OGUV)
Paysage Libre Fribourg
Praktischer Umweltschutz (PUSCH)
Pro Landschaft AR/AI
Pro Natura
Schweizerische Greina Stiftung (SGS)
Triftkomitee
World Wide Fund for Nature (WWF)
Organisations scientifiques
Académies suisses des sciences
Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF)
École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)

Organisations et entreprises dans le domaine des cleantech, des nouvelles énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
Agence Solaire Suisse
Agence suisse pour l'efficacité énergétique (SAFE)
Alsol AG Alternative Energiesysteme
Appenzeller Wind AG
Association des producteurs d'énergie indépendants (VESE)
Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE)
Association suisse du chauffage à distance
Associazione per l'energia del legno della Svizzera italiana (AELSI)
Biomasse Suisse
Energie Genossenschaft Schweiz
Énergie-bois Suisse
Genossenschaft Ökostrom Schweiz
Géothermie Suisse
Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP)
Hitachi Zosen Inova
Holzenergie Emmental
Holzenergie Freiamt
IG Holzenergie Nordwestschweiz
Industrie du bois Suisse
InfraWatt
Mhylab
OptimaSolar
Organisation faîtière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AEE Suisse)
Powerloop Association professionnelle suisse
Projektgemeinschaft Chroobach Windenergie
Pronovo SA
Schweizerischer Verband für Umwelttechnik (SVUT)
Société suisse pour l'énergie solaire (SSES)
SSES Südostschweiz (SSES SO)
STS Wind
Suisseéole
Swiss Small Hydro - association suisse pour la petite hydraulique
Swisscleantech
Swissolar
Task Force Forêt+Bois+Énergie
Verein solarspar
WindPower AG
Zevvy
Autres organisations actives dans le domaine de la politique et des techniques énergétiques
Arbeitsgruppe Christen + Energie (ACE)
AVES Zug
Carnot-Cournot-Netzwerk (CCN)
Club Energie Suisse (CES)
Verein Energiewende Muri-Gümligen und Gemeindebetriebe Muri (GBM)
Verein energie-wende-ja.ch
Verein Kettenreaktion

Communes
Aeugst am Albis
Association des communes concédantes du Valais (ACC)
Interessengemeinschaft Bündnerische Konzessionsgemeinden (IBK)
Isonne
Lausanne
Mettmenstetten
Villigen
Zurich
Autres participants à la consultation
Abwasserreinigungsanlage Region Bern AG (ARA)
Abwasserverband Altenrhein
Abwasserverband Morgental
Abwasserverband Region Lenzburg (AVRL)
Agrijura
Arbeitsgruppe Berggebiet
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)
Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA)
Association suisse des exploitants d'installations de traitement des déchets (ASED)
Association suisse des professionnels de l'environnement (asep)
Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA)
AVAG
Berner Bauernverband
Club Alpin Suisse (CAS)
FDP Weinigen
Fédération suisse de pêche (FSP)
ForêtSuisse
Freitagsclub
Gemeindeverband ARA Worblental
La Forestière
Physicians for Social Responsibility/International Physicians for the Prevention of Nuclear War
Prométerre
Schaffhauser Bauernverband
Session des jeunes
Syndicat des services publics (SSP)
Umweltfreisinnige St. Gallen (UFS)
Union maraîchère suisse (UMS)
Union suisse des paysannes et des femmes rurales
Vereinigung Aargauischer Abwasserreinigungsanlagen (VARA)

Particuliers: 8 (communiqués sur demande)